

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

SOMMAIRE

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	3
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>10</i>
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER - RÉÉLECTION	11
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>12</i>
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE (SEM) - SO SPACE - MODIFICATION.....	13
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - CONSEILS DE QUARTIER - SOUCHÉ - MODIFICATION	15
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>16</i>
FINANCES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (EXERCICE 2017)	17
FINANCES - BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (EXERCICE 2017)	18
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>19</i>
<i>Alain GRIPPON</i>	<i>19</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>26</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>26</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>27</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>27</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>27</i>
<i>Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN</i>	<i>28</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>28</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>28</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>30</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	<i>30</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>31</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>31</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>32</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>32</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>32</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>32</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>33</i>
FINANCES - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT D'HABITATION LES CHAMPS DE L'ORMEAU - CLÔTURE DU BUDGET	34
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>36</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	<i>36</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>36</i>
FINANCES - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT À USAGE D'ACTIVITÉS ZAE LES CHAMPS DE L'ARRACHIS - CLÔTURE DU BUDGET	37
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>39</i>
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	40
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>42</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>42</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>42</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>43</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>43</i>

Lucien-Jean LAHOUSSE	43
Elmano MARTINS	44
Nathalie SEGUIN	44
Monsieur le Maire	45
EMPLOI TEMPORAIRE - RENFORT TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ASSISTANT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE AU SERVICE RESSOURCE AU PÔLE CADRE DE VIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN	46
FOURNITURE DE MATÉRIELS ROULANTS - APPROBATION DES MARCHÉS.....	47
Lucien-Jean LAHOUSSE	48
Monsieur le Maire	48
LOCATION COURTE DURÉE VÉHICULES TECHNIQUES, ENGINES ET MATÉRIELS DE CHANTIERS - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE	49
GESTION DES ABONNEMENTS DES PÉRIODIQUES IMPRIMÉS ET ÉLECTRONIQUES - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE	51
RÉTROCESSION À TITRE ONÉREUX DES CONCESSIONS PERPÉTUELLES	52
Marc THEBAULT	54
Alain PIVETEAU	54
Monsieur le Maire	54
Alain PIVETEAU	54
Marc THEBAULT	55
Alain PIVETEAU	55
Monsieur le Maire	56
Marc THEBAULT	56
Monsieur le Maire	56
PARCOURS DE L'ÉLÈVE - CLASSES DE DÉCOUVERTE AVEC NUITÉES DES ÉCOLES PUBLIQUES NIORTAISES - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNÉE 2017 - ECOLE MATERNELLE JEAN JAURÈS - SOLDE	57
DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LES ASSOCIATIONS CSC CENTRE VILLE ET CSC LES CHEMINS BLANCS	58
SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNÉE 2017	60
Rose-Marie NIETO	63
Monsieur le Maire	63
Elodie TRUONG	63
Rose-Marie NIETO	63
Monsieur le Maire	65
Elodie TRUONG	65
Monsieur le Maire	65
Alain PIVETEAU	65
Monsieur le Maire	66
Elodie TRUONG	67
Monsieur le Maire	67
Elodie TRUONG	67
Monsieur le Maire	67
Elodie TRUONG	67
Monsieur le Maire	68
Elodie TRUONG	68
Monsieur le Maire	68
Alain BAUDIN	68
Monsieur le Maire	68
GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE À LA STRATÉGIE ÉVÉNEMENTIELLE (AFFAIRES ET LOISIRS) DE NIORT	69
Alain BAUDIN	71
Monsieur le Maire	71
Pascal DUFORESTEL	71
Alain BAUDIN	72

Monsieur le Maire	73
Pascal DUFORESTEL	73
Monsieur le Maire	74
Pascal DUFORESTEL	74
Monsieur le Maire	75
Pascal DUFORESTEL	75
Monsieur le Maire	75
SUBVENTIONS MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES - ORGANISATION DE GALAS DE BOXE - CLUB LOISIRS NIORTAIS ET ASSOCIATION LE POING DE RENCONTRE NIORTAIS	76
PARC DES EXPOSITIONS - GRATUITÉ AU PROFIT DU CICEBEN.....	77
Alain BAUDIN	78
Monsieur le Maire	78
Alain PIVETEAU	78
Monsieur le Maire	79
Alain PIVETEAU	79
Monsieur le Maire	79
Alain PIVETEAU	79
Monsieur le Maire	79
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION DE LA SCÈNE NATIONALE À NIORT LE MOULIN DU ROC	80
SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION DE LA SCÈNE NATIONALE À NIORT LE MOULIN DU ROC	81
SUBVENTION À L'ASSOCIATION EN VIE URBAINE.....	82
Christelle CHASSAGNE	83
Monsieur le Maire	83
Pascal DUFORESTEL	83
Monsieur le Maire	84
Christelle CHASSAGNE	84
Monsieur le Maire	85
Jean-Romée CHARBONNEAU	85
Monsieur le Maire	85
Nathalie SEGUIN	86
Monsieur le Maire	86
Isabelle GODEAU	86
Monsieur le Maire	86
Pascal DUFORESTEL	87
Monsieur le Maire	87
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LA DYNAMO - FESTIVAL "RISE AND FALL "	88
Christelle CHASSAGNE	89
Monsieur le Maire	89
Christelle CHASSAGNE	89
Monsieur le Maire	89
DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE.....	90
Monsieur le Maire	91
Marc THEBAULT	91
Monsieur le Maire	91
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	93
RUE PAUL GAUGUIN - ACQUISITION, ÉCHANGE, VENTE DE PARCELLES	94
AVENUE DE LIMOGES - CESSIION DU TERRAIN IK 44 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°20100222.	97
DIVERS SITES - MARCHÉS "TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIENS DE BÂTIMENTS" 2017/2020 - LOTS 1 À 13 - AVENANT N°2.....	98

FORUM DES BRIZEAUX - CESSION DE L'APPARTEMENT N°3 (LOT 11) SIS 45 RUE DES JUSTICES - MANDAT DE VENTE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA SOCIÉTÉ AGORASTORE	99
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>101</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>101</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>101</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>101</i>
CESSION IMMEUBLE SIS 71 RUE CHABAUDY	102
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>103</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>103</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>103</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>103</i>
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE DU PORT EN CAS DE VAGUE DE FROID	104
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>105</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>105</i>
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES HALLES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'AFFERMAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT	106
<i>Jeanine BARBOTIN</i>	<i>108</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>108</i>
GESTION DU PARKING SOUTERRAIN DE LA BRÈCHE - AVENANT N°2.....	109
MISE À LA RÉFORME D'HORODATEURS	110
RUE EUGÈNE BAUJET - EFFACEMENT DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES - RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE NUMÉRICÂBLE ET LA VILLE DE NIORT.....	111
RUE EUGÈNE BAUJET - EFFACEMENT DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES - RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE ORANGE ET LA VILLE DE NIORT	113
IMPASSE BUFFON - EFFACEMENT DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES - RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE NUMÉRICÂBLE ET LA VILLE DE NIORT.....	115
IMPASSE BUFFON - EFFACEMENT DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES - RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE ORANGE ET LA VILLE DE NIORT	117
<i>Dominique SIX</i>	<i>118</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>118</i>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 novembre 2017

Président :
MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Fatima PEREIRA.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Recueil-décisions n° Rc-2017-8

Direction du Secrétariat Général

**Recueil des décisions L.2122-22 du Code général
des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2017-309	CULTURE Niort culture été 2017 - Convention de partenariat avec le Centre d'art contemporain photographique Villa Pérochon	10 000,00 € net	7
2.	L-2017-334	CULTURE NITRO Festival 2017 - Contrat de cession avec la Compagnie Ô KAZOO - Concert DIVIDUALS	1 055,00 € net	15
3.	L-2017-338	CULTURE NITRO Festival 2017 - Contrat de cession avec SAS MIALA - Louisahhh B2B Maelstrom	5 275,20 € TTC	23
4.	L-2017-530	CULTURE Contrat d'exposition avec l'association 'Vous êtes ici....ailleurs'	3 500,00 € net	31
5.	L-2017-519	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Convention de cession du droit de représentation de spectacle "Le petit peuple lumineux"	3 307,11 € net	39
6.	L-2017-525	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Achat de bac, transpalette, penderie chauffante pour le nouveau local du service Evènements	5 377,83 HT € Soit 6 453,40 € TTC	44
7.	L-2017-379	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Prestation de service dans le cadre des championnats de France de voltige aérienne 2017 - Achat de places de vols en avion	4 999,50 € net	46
8.	L-2017-522	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Surveillance et sécurité de la Patinoire de la Ville de Niort - attribution du marché - société PHENIX SECURITE	11 790,00 € HT Soit 14 204,59 € TTC	47
9.	L-2017-523	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS "Niort en Forme 2017" - Location de l'Acclameur	4 699,00 € HT Soit 5 638,80 € TTC	49

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

10.	L-2017-465	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Approbation d'un accord cadre de maintenance de la solution d'acquisition des données par satellite de GEOSYSTEMS	Montant maximum du marché : 60 000,00 € TTC pour 3 ans	50
11.	L-2017-517	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Maintenance applicative et développement de la suite logicielle MAELIS de la société SIGEC	41 865,00 € HT Soit 50 238,00 € TTC	52
12.	L-2017-487	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT Place Martin Bastard et rue de l'Hôtel de Ville - Réalisation d'un schéma directeur et paysager	25 310,00 € HT Soit 30 372,00 € TTC	54
13.	L-2017-506	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT Complexe Sportif de la Venise Verte - Proposition d'accompagnement technique pour les relations avec les partenaires et les financeurs	5 200,00 € HT Soit 6 240,00 € TTC	55
14.	L-2017-481	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec BUREAU VERITAS EXPLOITATION - Participation de 2 agents à la formation de formateur à la préparation de l'habilitation électrique non électricien	4 098,00 € HT Soit 4 917,60 € TTC	57
15.	L-2017-492	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ACTIFORCES - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 250,00 € HT Soit 1 500,00 € TTC	59
16.	L-2017-504	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché d'étude pour la virtualisation des postes informatiques de Dessins Assistés par Ordinateurs de la Ville de Niort passé avec la Société AIS	7 950,00 € HT Soit 9 540,00 € TTC	60
17.	L-2017-478	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Echiquier Niortais - Atelier Echecs	540,00 € net	62
18.	L-2017-483	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Croix Rouge - Atelier Premiers secours	540,00 € net	65
19.	L-2017-484	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Le Poing de rencontre niortais - Atelier Boxe éducative	810,00 € net	68

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

20.	L-2017-485	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - SOUCHARD Thomas - Atelier Vidéo	540,00 € net	71
21.	L-2017-489	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Niort Handball Souchéen - Atelier Handball	540,00 € net	74
22.	L-2017-490	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2017 - Association Niort Handball Souchéen - Atelier Handball	240,00 € net	77
23.	L-2017-493	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Stade niortais rugby - Atelier Rugby	270,00 € net	80
24.	L-2017-494	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Bia Bia - Atelier Danse africaine	810,00 € net	83
25.	L-2017-495	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Union des Gymnastes Niortais - Atelier Gymnastique	270,00 € net	86
26.	L-2017-496	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - BERNARD Anouk - Atelier Chants	270,00 € net	89
27.	L-2017-500	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre avec l'association SA Souché Niort & Marais - Atelier Body karaté	270,00 € net	92
28.	L-2017-501	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre avec l'association Dividus - Atelier Moyen Age	270,00 € net	95
29.	L-2017-502	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre avec DE CARVALHO Tomomi - Atelier Flamenco-Sevillane	540,00 € net	98
30.	L-2017-508	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Centre d'Etudes Musicales - Atelier Chorale	1 620,00 € net	101

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

31.	L-2017-509	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Coopérative activité et emploi ACEASCOPE FORMASCOPE - Atelier Méditation et Sophrologie	540,00 € net	104
32.	L-2017-518	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre avec l'association L.A.M.O.U.E.T.T.E - Atelier Bagage de bonne santé	200,00 € net	107
33.	L-2017-524	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Judo club niortais - Atelier Judo	270,00 € net	110
34.	L-2017-532	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Danse modern' Jazz - Atelier Modern' Jazz	810,00 € net	113
35.	L-2017-545	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre avec l'association Les Ateliers du baluchon - Atelier expressions ludiques & théâtrales	1 080,00 € net	116
36.	L-2017-546	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 2ème et 3ème trimestres - Monsieur RODON Cédric Ateliers Temps calme et Yoga	1 620,00 € net	119
37.	L-2017-528	DIRECTION DE L'EDUCATION PERSONNEL ET COMPTABILITÉ ECOLES Accord-cadre fourniture et livraison d'articles de papeterie scolaire et de travaux manuels - Marché subséquent n°2	49 995,28 € HT soit 59 994,34 € TTC	122
38.	L-2017-499	DIRECTION DE L'EDUCATION RESTAURATION Achat de matériel de restauration	11 510,00 € HT soit 13 812,00 € TTC	123
39.	L-2017-446	DIRECTION ESPACES PUBLICS MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS Travaux sur le système de vidéo protection	7 081,01 € HT Soit 8 497,21 € TTC	124
40.	L-2017-435	DIRECTION DES FINANCES GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE Modification de la Régie des recettes pour l'Aérodrome	/	125

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

41.	L-2017-471	DIRECTION DES FINANCES Prestation de réservation et émission de titres de transport Air-Fer - Approbation du marché	Montant maximum du marché : 24 000,00 € HT soit 28 800,00 € TTC	127
42.	L-2017-482	PARC DES EXPOSITIONS Parc des expositions - Acquisition de profilés aluminium et ses embases	11 969,56 € HT Soit 14 363,47 € TTC	128
43.	L-2017-498	PARC DES EXPOSITIONS Centre de Rencontre et de Communication - Achats de liaisons micros HF	18 648,70 € HT Soit 22 378,44 € TTC	130
44.	L-2017-512	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Salles de crise de l'Hôtel de Ville - Travaux de peinture et revêtements muraux	7 900,00 € HT Soit 9 480,00 € TTC	132
45.	L-2017-514	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Groupe scolaire Jacques Prévert - Relevé de plan	4 082,00 € HT Soit 4 898,40 € TTC	133
46.	L-2017-454	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Conservation des cimetières - Réaménagement 31 rue de Bellune - Lot n°3 - Cloisons sèches, menuiseries intérieures, faux plafonds - Avenant n°1	1 796,62 € HT Soit 2 155,94 € TTC	135
47.	L-2017-470	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Eglise de Saint-Florent - Remplacement du cadran et de l'électro-tintement	4 456,00 € HT Soit 5 347,20 € TTC	137
48.	L-2017-475	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Centre Du Guesclin - Mise en place de filets de protection anti-chute et pare gravats	16 871,95 € HT Soit 20 246,34 € TTC	138
49.	L-2017-491	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Groupe scolaire Jules Ferry - Installation d'un système de visiophone et de commande électrique d'ouverture de la porte d'entrée principale - Attribution du marché subséquent	9 875,49 € HT Soit 11 850,59 € TTC	139
50.	L-2017-503	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Espace Michelet - Fourniture et pose de signalétique	14 405,00 € HT Soit 17 286,00 € TTC	141
51.	L-2017-513	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Château de Chantemerle - Travaux de traitement de la charpente	6 290,50 € HT Soit 7 548,60 € TTC	142

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

52.	L-2017-455	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Local commercial sis 80 rue Saint Jean - Bail commercial avec la Ville de Niort	Recettes : 300,00 € par mois	143
53.	L-2017-464	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Espace associatif Langevin Wallon - Salle associative 48 rue Rouget de Lisle - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort l'association Just Dance Niort - Avenant n°1	/	155
54.	L-2017-467	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet - Square Galilée - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Centre Socio Culturel De Part et d'Autre - Avenant n°1	/	157
55.	L-2017-468	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle associative Saint Liguair - 18 rue du 8 mai 1945 - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Centre Socio Culturel De Part et d'Autre - Avenant n°1	/	160
56.	L-2017-486	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Espace associatif Langevin Wallon - Salle associative 48 rue Rouget de l'Isle - Convention d'occupation à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association Qi Gong du Dragon - Avenant n°1	/	163
57.	L-2017-507	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Garage n° 18 - 15 rue Berthet - Bail de location avec la Ville de Niort	Recettes : 52,82 € par mois	165
58.	L-2017-516	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne maison de quartier Saint Liguair 25 rue du 8 mai 1945 - Convention d'occupation à titre précaire et révocable	Recettes : 60,00 €	168
59.	L-2017-526	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne maison de quartier Saint Liguair 25 rue du 8 mai 1945 - Convention d'occupation à titre précaire et révocable	Recettes : 120,00 €	173
60.	L-2017-531	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement 1er étage - Porte 2 - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence	Recettes : 100,00 €	178
61.	L-2017-533	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association Centre socioculturel Champommier-Champclairot	Participation aux charges calculée conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	183

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

62.	L-2017-527	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> Aérodrome - Fourniture de radios aéronautiques	7 476,00 € HT Soit 9 871,20 € TTC	189
63.	L-2017-473	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS</i> Petit théâtre Jean Richard - Fourniture de revêtement mural acoustique - Attribution du marché	4 748,00 € HT Soit 5 697,60 € TTC	191
64.	L-2017-574	<i>SECRÉTARIAT DES ELUS</i> Formation des Elus - Convention avec l'Institut de Formation des Elus Locaux	200,00 € net	192

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous allons ouvrir cette séance du Conseil municipal. Ce Conseil municipal, se tient à une date particulière qui est celle du 13 novembre et personne n'a pu oublier qu'il y a 2 ans, les attentats terroristes perpétrés à Saint-Denis et, bien sûr, à Paris, notamment au Bataclan mais pas seulement, ont fait 130 morts et 683 blessés.

Je vous propose, puisque c'est le jour de notre réunion, de participer à ces commémorations et à ce souvenir National et d'observer, debout, une minute de silence.

Je vous remercie.

Nous allons revenir au quotidien d'un Conseil municipal. J'ai besoin d'un ou d'une secrétaire de séance.

Madame TRUONG, merci.

Nous avons maintenant à voir s'il y a des questions sur le recueil des décisions. Y a-t-il des remarques particulières ? Non ? Eh bien nous en prenons acte.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-411

Direction du Secrétariat Général

**Représentation dans les organismes extérieurs -
Syndicat des Eaux du Vivier - Réélection**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles L.2121-33 et L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) ;

Vu la délibération du 11 avril 2014 modifiée par la délibération du 1er février 2016 portant désignation des représentants de la Ville de Niort au SEV ;

Considérant que suite à la démission de Monsieur Sébastien PARTHENAY, Conseiller municipal élu suppléant au comité syndical du SEV, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la Ville de Niort au comité syndical du SEV ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à l'élection d'un représentant en qualité de membre suppléant pour représenter la Ville de Niort au comité syndical du SEV.

Il est proposé Madame Sylvette RIMBAUD.

- modifier en conséquence l'annexe de la délibération n°2016-3 du 1er février 2016.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous passons à différentes représentations qui sont modifiées suite au départ de Sébastien PARTHENAY.

Pour ce qui est du SEV, il est proposé, en qualité de membre suppléant pour représenter la Ville de Niort au sein du comité syndical, le nom de Sylvette RIMBAUD.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-412

Direction du Secrétariat Général

**Représentation dans les organismes extérieurs -
Sociétés d'Economie Mixte (SEM) - SO SPACE -
Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles L.1524.5 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) ;

Vu la délibération du 11 avril 2014 modifiée par les délibérations 26 mai 2014, du 24 novembre 2014 et du 1er février 2016 portant désignation des représentants de la Ville de Niort aux conseils des SEM ;

Considérant que suite à la démission de Monsieur Sébastien PARTHENAY, Conseiller municipal élu membre du Conseil d'administration de la SO SPACE, il convient de procéder à son remplacement par la désignation d'un nouveau représentant de la Ville de Niort au Conseil d'administration de la SO SPACE ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à la désignation d'un représentant de la Ville de Niort au conseil d'administration de la SO SPACE ;

Il est proposé Monsieur Florent SIMMONET.

- modifier en conséquence l'annexe de la délibération n°2016-7 du 1er février 2016 pour sa partie SO SPACE.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Au sein de la SO SPACE, il est proposé de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein du Conseil d'administration et il est proposé le nom de Florent SIMMONET.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-413

Direction du Secrétariat Général

**Représentation dans les organismes extérieurs -
Conseils de quartier - Souché - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 octobre 2014, modifiée par les délibérations du 1er février 2016 et du 9 octobre 2017, portant désignation des Conseillers municipaux au sein des Conseils de quartier ;

Considérant la démission de Monsieur Sébastien PARTHENAY, Conseiller municipal membre du Conseil de quartier de Souché, et l'installation de Monsieur Nicolas ROBIN, Conseiller municipal, lors de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2017 ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Sébastien PARTENAY au Conseil de quartier de Souché ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la désignation de Monsieur Nicolas ROBIN, Conseiller municipal, en tant que membre du Conseil de quartier de Souché ;
- modifier en conséquence l'annexe de la délibération n°2017-410 du 9 octobre 2017 pour sa partie Conseil de quartier de Souché.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

En remplacement, au sein du conseil de quartier de Souché, il est proposé de désigner Monsieur Nicolas ROBIN et donc de modifier la délibération de 2017.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-414

Direction des Finances

**Finances - Budget principal et budgets annexes -
Décision modificative n°2 (exercice 2017)**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2017, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°2 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2017, la décision modificative n°2 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	33
Contre :	1
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-415

Direction des Finances

**Finances - Budget de la régie à autonomie financière
Energies Renouvelables - Décision modificative n°1
(exercice 2017)**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 8 novembre 2017.

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2017, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à un ajustement budgétaire concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Cet ajustement consiste en un ajustement des dotations d'amortissement et les écritures connexes pour un montant de 3 700 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2016, la décision modificative n°1 pour le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous abordons maintenant la délibération concernant le budget principal et les budgets annexes, avec la 2ème décision modificative, pour l'exercice budgétaire de 2017, avant d'aborder, dans la prochaine séance, le débat d'orientations budgétaires, sur un budget qui sera, lui, pour l'exercice 2018.

Je laisse à Alain GRIPPON le soin de présenter l'ensemble de ces décisions modificatives. Pour le BP c'est évidemment la 2ème DM, mais pour le budget à autonomie financière, c'est en l'occurrence une 1ère décision modificative.

Alain GRIPPON

Présentation du document power point

4

20
17

DECISION MODIFICATIVE N°2

Sommaire**Le Budget Principal**

- Synthèse des grands équilibres de la DM n°2
- Détail des ajustements de la section de fonctionnement
- Détail des ajustements de la section d'investissement

Les Budgets annexes

- Le budget annexe Stationnement
- Le budget annexe Parc de Noron
- Le budget annexe Crématorium
- Le budget annexe Chaufferie Bois des Brizeaux
- Le budget annexe Pompes Funèbres
- Le budget annexe Lotissement ZAE Les champs de l'Arrachis
- Le budget annexe Lotissement Les Champs de l'Ormeau

Le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables

2

**Synthèse des mouvements proposés
à la DM de novembre**

Cette décision modificative permet d'ajuster la programmation en tenant compte :

- du déroulement opérationnel des actions,
- des engagements juridiques pris ou qui pourront l'être d'ici la fin de l'année,
- des prévisions de recettes actualisées par rapport au niveau de réalisation constaté.

Cette actualisation de la programmation permet d'ajuster le volume d'emprunt nécessaire au financement des dépenses inscrites au budget.

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement	971,5	971,5
Dont Réel	191,5	971,5
Dont Ordre	780,0	
Investissement	-792,9	-792,9
Dont Réel	-2 043,0	-2 823,0
Dont Ordre	1 250,1	2 030,1

**Y compris une réduction du volume d'emprunt
inscrit au Budget de - 2 595 K€ pour équilibrer la DM**

3

Solde des mouvements : + 971,5 K€ en recettes réelles**Principaux ajustements :**

Le FPIC est ajusté conformément aux montants notifiés : + 426,5 K€ en recettes, 107,4 K€ à inscrire parallèlement en dépenses,

Les produits des contributions directes ont été ajustés suite à la notification des bases définitives +230 K€,

Les produits de la Taxe sur La Publicité Extérieure, programmés avec prudence au BP sont ajustés de +150 K€ au regard des montants réalisés.

Un reversement lié au solde de clôture du BA champs de l'Arrachis. (+98,5 K€)

En K€	Recettes en -	Recettes en +	Total Recettes
Produits des services et des domaines	-30,0	6,0	-24,0
Impôts et taxes	-25,0	861,8	836,8
Contributions directes		230,0	230,0
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		426,5	426,5
Taxe locale sur la publicité extérieure		150,0	150,0
Droit de stationnement	-25,0		-25,0
Autres impôts		55,2	55,2
Dotations et autres participations	-34,0	60,0	26,0
Emplois aidés		50,0	50,0
Dotation sécurisées	-14,0		-14,0
Participations financières	-20,0	10,0	-10,0
Autres produits de gestion courante	0,0	98,5	98,5
Reversement excédent budget annexe			
Lotissement ZAE les Champs de l'Arrachis		98,5	98,5
Produits exceptionnels	0,0	0,2	0,2
Atténuation de charges	0,0	34,0	34,0
TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS A LA DM n°2	-89,0	1 060,5	971,5

4

Solde des mouvements : 191,5 K€ en dépenses réelles**Principaux ajustements :**

Masse salariale : Abondement de crédits destiné aux remplacements et apprentis + 222,4 K€.

Dépenses d'énergie revue à la hausse +165 K€ notamment du fait de l'augmentation des tarifs.

Alimentation dans les écoles et centres de loisirs : prise en charge de régularisations liées à un retard de facturation de la part de plusieurs fournisseurs (+124,4K€).

En K€	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
Charges à caractère général	-201,1	375,0	173,9
Energie - électricité		165,0	165,0
Alimentation		124,4	124,4
Contrat de prestation de service	-107,0	24,4	-82,6
Frais d'affranchissement		22,0	22,0
Honoraires		14,0	14,0
Versement à des organismes de formation		10,5	10,5
Autres services extérieurs	-40,0		-40,0
Concours divers	-20,5		-20,5
Achat de prestation de service	-10,0		-10,0
Autres ajustements de crédits	-23,6	14,7	-8,9
Masse salariale		222,4	222,4
Atténuation de produits	0,0	107,4	107,4
FPIC (reversement)		107,4	107,4
Subventions et participations	-192,1	32,5	-159,6
Subvention aux organismes de droit privé	-50,7	22,5	-28,2
Contribution au CNFPT	-84,0		-84,0
Autres contributions obligatoires	-28,8		-28,8
Subvention autres organismes	-21,0		-21,0
Subvention CAN		10,0	10,0
Autres charges de gestion courante	-7,6		-7,6

5

Solde des mouvements : 191,5 K€ en dépenses réelles

Principaux ajustements (suite) :

- Ajustement à la baisse des subventions d'équilibre des budgets annexes :

Parc de Noron (- 51,7 K€)
Stationnement (- 107,9 K€)
(cf. budgets annexes).

- Ajustements liés à la régularisation et la clôture du budget annexe Champs de l'Ormeau (+ 93,9 K€)

En K€	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
Subventions du budget principal aux budgets annexes	-159,6	93,9	-65,7
Budget annexe Stationnement	-107,9		-107,9
Budget annexe Parc de Noron	-51,7		-51,7
Budget annexe Lotissement Les Champs de l'Ormeau		93,9	93,9
Charges financières	-10,0	0,0	-10,0
Charges exceptionnelles		23,1	23,1
Titres annulés sur exercice antérieur		23,1	23,1
TOTAL DES MOUVEMENTS	-562,8	854,3	291,5
DEPENSES IMPREVUES	-100,0		-100,0
TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS A LA DM n°2	-662,8	854,3	191,5

6

Solde des mouvements : - 2 043 K€ en dépenses et - 228 K€ en recettes réelles

En dépenses :

Les crédits ont été ajustés au plus près de la réalité des projets, en tenant compte du solde des opérations ou du résultat des consultations pour les marchés et en fonction du calendrier de réalisation de certaines opérations.

Tous les crédits non engagés en 2017 seront reportés au BP 2018 (c'est le cas pour environ 1 318 K€).

Parallèlement, certaines opérations nécessitent l'inscription de crédits avant la fin de l'année 2017: + 200 K€ pour les travaux sur le site E. Bèche dans le cadre de la mutualisation des Systèmes d'Information avec la CAN.

en K€	DEPENSES	RECETTES
URBANISME ET HABITAT	-1 216,31	-73,79
2 ACTION FONCIERE	-45,00	
Chemin Sèvres Amont	-30,00	
Divers	-15,00	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS	-1 141,31	-73,79
Place et rue de l'Hôtel de Ville	-49,63	
Les Halles	-682,00	
OPAH-RU	-92,60	
Verrière passage du commerce	-28,00	
ORU	-2,18	
ZAC Terre de Sport	7,10	
Stationnement	35,00	
Parc Naturel Urbain	-31,00	
Brèche	-30,00	18,37
Ouvrages hydrauliques et rivières	-198,00	-92,16
Requalification des entrées de ville	-70,00	
4 HABITAT (Chaufferie Bois les Brizeaux)	-30,00	0,00
SECURITE PUBLIQUE	-160,39	-50,00
Vidéo protection centre ville	-119,06	-50,00
Schéma communal de défense incendie	-41,33	

7

Section d'Investissement (2/2)

Le volume des dépenses d'investissement se réduit de 1 936 K€, auxquels il convient d'ajouter l'ajustement à la baisse de l'amortissement du capital (- 79 K€). Globalement, le volume des **dépenses d'investissement se réduit de 2 043 K€.**

En recettes les ajustements correspondent à des prévisions qui ne se réaliseront pas en 2017 ou s'avèrent moins élevées que prévues. Par ailleurs, la régularisation comptable et la clôture des budgets annexes de lotissement induisent une diminution d'environ 100 K€ de recettes prévues initialement.

Globalement, le volume des recettes d'investissement se réduit de 228 K€.

	en K€	DEPENSES	RECETTES
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS		-280,59	-70,89
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC (hors opérations spécifiques)		-209,78	-90,89
Voirie		-173,55	-143,93
Mobilité et éclairage public		-16,00	32,49
Espaces verts et naturels		-11,33	
Opérations d'aménagement		1,07	20,55
Crédits de quartiers		-9,97	
8 PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTUELS		-10,00	
9 AUTRES EQUIPTS OPERATIONS TRANSV.		-60,81	20,00
Autres équipements		-2,50	20,00
Créances sur périls		-58,31	
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE		-38,29	
12 SPORT		-59,10	-29,17
13 EQUIPEMENTS CULTURELS		14,98	
Le Moulin du Roc		17,00	
Equipement, résidence d'artistes		-2,02	
LES RESSOURCES		-224,31	-36,20
14 SYSTEME D'INFORMATION		-225,72	0,00
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX		45,54	-36,20
Pôle technique		-80,08	-36,20
Pôle administratif		125,61	
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS		-44,13	
Total		-1 964,00	-260,04
Opérations financières		-79,00	32,04
TOTAL GENERAL		-2 043,00	-228,00

Évolution du volume d'emprunt

Pour mémoire, l'évolution du volume d'emprunt inscrit au budget 2017 est la suivante (en K€) :

Emprunts BP 2017	11 805
Emprunt 2016 « restant à réaliser »	2 000
Ajustement au BS	-3 080
Ajustement DM n°2	-2 595
Montant total inscrit au budget 2017 =	8 130
<i>dont emprunts nouveaux 2017</i>	6 130

Compte tenu du niveau de trésorerie aucun emprunt ne devrait être encaissé d'ici la fin de l'année 2017.

L'emprunt de 2 000 K€ souscrit fin 2016 sera à nouveau reporté en 2018 . Le contrat permet en effet d'envisager une mobilisation d'ici novembre 2018.

2017

DM n°2 – Novembre 2017

13 Budgets Annexes (1/3)

Budget annexe Stationnement

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Exploitation	-107,90	-107,90
Dont Réel	42,00	-107,90
Dont Ordre	-149,90	0,00
Investissement	-170,40	-170,40
Dont Réel	-171,00	-21,10
Dont Ordre	0,60	-149,30

Des crédits sont inscrits dans le cadre de régularisations comptables (42 K€).

Des projets d'investissement sont reconsidérés ou ont été réalisés pour un montant inférieur aux prévisions, ce qui permet de libérer des crédits.

Des ajustements sont prévus au niveau des amortissements (10 K€ environ).

Globalement, la subvention du budget principal peut être réduite de 107,9 K€.

2017

DM n°2 – Novembre 2017

14 Budgets Annexes (2/3)

Budget annexe Parc de Noron

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement	-51,70	-51,70
Dont Réel	24,40	-51,70
Dont Ordre	-76,10	0,00
Investissement	-67,61	-75,11
Dont Réel	-68,60	0,00
Dont Ordre	0,99	-75,11

Une enveloppe de + 4 K€ est prévue pour assurer le remplacement de personnels et permettre le fonctionnement du centre de rencontre d'ici la fin de l'année.

Un ajustement de + 20,4 K€ pour la prise en charge de la TVA non récupérable.

Les crédits d'investissement initialement prévus pour le pavillon des boulistes sont abandonnés (- 75 K€)

Globalement, la subvention du budget principal peut être réduite de 51,7 K€.

Budget annexe Crématorium

En fonctionnement, il est prévu un ajustement de + 37 K€ sur la masse salariale avec une réduction équivalente sur les charges à caractère général.

En investissement, les ajustements de crédits sont purement comptables dans le cadre de l'intégration de l'actif au patrimoine de la Ville.

Budget annexe Pompes Funèbres

En fonctionnement, il est prévu un ajustement de + 0,7 K€ sur la masse salariale avec une réduction équivalente sur les charges à caractère général.

Budget annexe Chaufferie Bois des Brizeaux

Les ajustements concernent l'abandon en 2017 des travaux d'amélioration du réseau de chaleur avec en parallèle l'annulation de la recette provenant du budget principal.

Budgets annexes Arrachis et Champ de l'Ormeau

Il s'agit des inscriptions nécessaires à la régularisation de la comptabilité de ces opérations désormais achevées, dans le but de clôturer ces budgets à fin 2017. Ces écritures se soldent par :

En fonctionnement : Un reversement d'excédent (Arrachis) vers le BP : + 98,5 K€ (recettes sur le BP)
Une subvention exceptionnelle (Ormeau) du BP : + 93,9 K€ (dépenses sur le BP)

En investissement : le reversement de 31 K€ correspondant au solde de l'avance prévue initialement du BP vers le BA Champ de l'Ormeau.

12

Budget Régie à autonomie financière Energies Renouvelables

Les ajustements de crédits sont uniquement liés aux amortissements pour 3,7 K€, dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques au Centre technique municipal de la Chamoiserie.

13

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Alain.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette décision modificative ? Oui Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Merci. J'aurai deux questions sur une décision modificative qui est, en fait, assez classique. Il y a des dépenses d'inscrites, principalement en investissement, qui ne sont pas forcément, soit engagées, soit entièrement réalisées, et des recettes qui sont plus importantes que celles qui avaient été prévues, notamment en fonctionnement. On ajuste le tout, ce qui permet d'afficher comptablement une diminution du recours à l'emprunt, mais ce qui est en fait la vie annuelle d'un budget d'une Ville qui ne dit rien, pour l'instant, de la situation, de l'endettement de la Ville sur ce budget-là. Mais ma question ne porte pas là-dessus, elle porte sur des montants plus petits que ceux sur lesquels vous avez insisté, mais qui sont quand-même importants dans les débats qui concernent, aujourd'hui, la Ville et notamment ses rapports avec le monde associatif.

Nous avons, page 5, dans les dépenses réelles, les subventions aux organismes de droits privés, donc les associations, qui diminuent de 50 000 € avec un engagement supplémentaire de 22 000 € mais au final, en engagement net, la Ville enlève de nouveau près de 30 000 € aux associations.

Je voudrais savoir, si c'est le constat comptable d'une mécanique, là aussi, sans décision politique lourde de la majorité au cours de l'année ou si, ce sont des dépenses qui avaient été prévues vis-à-vis des associations, dont on sait qu'elles ne sont pas particulièrement élevées puisqu'elles baissent régulièrement chaque année, et pour certaines d'entre elles, elles sont maintenant au régime sec. Est-ce que ça rentre dans cette trajectoire politique que vous avez inscrite depuis votre arrivée aux responsabilités ou est-ce que c'est le hasard d'un résultat comptable qui ne dit rien de ce que vous faites ?

Plus concrètement, qui est concerné par les dépenses qui étaient inscrites et qui n'ont pas été réalisées concernant les associations ?

Deuxième question, si vous le permettez Monsieur le Maire, et j'en aurai fini, il s'agit de la

. RETOUR SOMMAIRE

vidéoprotection. On a un chiffre qui apparaît en dépenses de section d'investissement cette fois ci.

Je crois que c'est l'occasion, puisqu'on avait aussi des éléments dans les décisions du Maire, de nous dire où la Ville en est du bilan, à la fois en terme sécuritaire de ce dispositif de surveillance de la Ville, mais aussi du bilan budgétaire, c'est-à-dire la somme des investissements des dépenses de fonctionnement. Qu'on puisse apprécier ou pas, d'ailleurs, l'efficacité de ce système. Merci.

Monsieur le Maire

Oui Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci Monsieur le Maire.

Une question sur le volet recettes. Vous avez évoqué un différentiel sur les produits de la Taxe sur La Publicité Extérieure (TLPE), néanmoins vous accepterez que le différentiel est important puisqu'on est quand-même sur une hausse de 150 000 €. Donc, j'entends l'argument de l'inscription prudentielle au BP, mais au vu du recul que nous avons sur la TLPE, parce que ça fait plusieurs années maintenant qu'elle est réceptionnée par le budget de la Ville, je pense que la programmation à son inscription est plus facile qu'elle l'était au départ. Donc, qu'est ce qui explique ce montant important et, en gros, quels sont les catégories de dispositifs publicitaires qui ont généré une recette plus importante ? Est-ce qu'il s'agit des pré-enseignes ? Est ce qu'il s'agit des enseignes ? Bref, qu'elles sont les motifs de cette augmentation relativement importante de la TLPE ?

Monsieur le Maire

D'abord, sur la partie associative, il n'y a pas eu de baisse, sur aucune association. Il y avait eu une réserve qui avait été constituée au BP pour différents projets, notamment politique jeunesse, dont une grosse partie a été constituée. Mais on avait peut-être survalorisé par rapport aux coûts estimés et aux besoins dans la première année, puisque le délai était assez court. Ça nous a permis de développer un certain nombre de voyages à destination des adolescents, ce qui était une première à la Ville de Niort, et qui a pu être réalisée. L'ensemble n'a pas pu être consommé parce qu'il ne s'agissait pas de dépenser de l'argent qui finalement n'avait pas lieu d'être. Donc cette baisse ne concerne aucune association en particulier.

. RETOUR SOMMAIRE

D'autre part, pour ce qui est de la vidéoprotection, il s'agit d'un report pour l'année prochaine, puisqu'il y avait eu quelques délais d'instruction du dossier qui le portent sur 2018 et sa réalisation.

Pour ma part, on aura un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) prochainement où on aura des chiffres donnés par le Commissariat de Police. Je ne sais pas dans quelle mesure l'Etat souhaitera les communiquer de façon publique, mais en effet, ces chiffres montrent tout l'intérêt du dispositif aujourd'hui, à un tel point d'ailleurs que beaucoup de villes dans les Deux-Sèvres, mais surtout Poitiers et La Rochelle, développent ce type de système. Je crois qu'on ne peut que voir la différence entre 2014 et aujourd'hui, où on avait quand-même des phénomènes de bandes sur le secteur centre-ville, qui ne se manifestent plus de la même façon.

D'autre part, pour ce qui concerne la TLPE, il y a eu une année qui a été un peu difficile dans le passage de marché, qui a occasionné une partie de baisse de recettes. On revient ici à une année plus normale, mais il était difficile au BP d'estimer une année pleine avec le nouveau marché. Donc c'est une forme de régularisation par rapport à une année qui était anormalement creuse l'année passée.

Oui, Cécilia SAN MARTIN.

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Concernant la vidéoprotection, je peux dire que j'ai reçu une famille, ça fait maintenant 15 jours. C'était un garçon qui avait un handicap, qui s'est fait voler son portable et agresser verbalement, et grâce à cette vidéo il a pu récupérer son portable, et en même temps le garçon qui l'avait agressé était déjà connu par la Police et est maintenant en prison. Ça c'est un des exemples, mais il y en a plusieurs.

Monsieur le Maire

Voilà un témoignage très concret et parlant des quelques bénéfices du système.

Oui, Alain PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

A chaque fois vous avancez des faits, qui sont tout à fait avérés, qui font partis de bons résultats, mais qui ne s'appuient sur aucun bilan exhaustif. Je suis très inquiet, parce que vous venez de dire, et ce

. RETOUR SOMMAIRE

n'est pas de votre responsabilité, donc on peut partager ça, c'est d'entendre que des chiffres vont exister et ne seront peut-être pas rendus publics.

Où en sommes-nous aujourd'hui à Niort, dans la société, pour avoir des données sur l'insécurité ou la sécurité, qui ne seraient pas rendu public. Ça éviterait d'avoir, dans des Conseils municipaux, des avis impressionnistes, sur lesquels parfois, on est obligé, parce qu'il y a une pression qui est sur les élus, et c'est bien normal, ils sont là pour ça, mais qui oblige à prendre des décisions sur des impressions. Moi j'aimerais qu'on prenne des décisions notamment sur ce sujet, à la fois sur des convictions, vous les avez exprimées très clairement, ce ne sont pas les miennes, mais aussi sur des bilans. C'est-à-dire que des dispositifs peuvent être intentionnellement de bons dispositifs, je vous l'accorde, dans votre schéma de pensée, je ne vous critique pas là-dessus, mais dans les faits, peuvent s'avérer inefficaces. Or, je le rappelle, que c'est ce que disent les enquêtes, les analyses et les résultats statistiques les plus pointus en Europe. Je ne l'invente pas, c'est une réalité, c'est un fait, on peut aller contre, mais on est obligé d'en tenir compte.

Par exemple, il y a un indicateur, c'est le taux d'élucidation des délits, qui était suivi et rendu transparent auparavant, ça ne l'est plus. Si on pouvait en suivre l'évolution, on pourrait apprécier l'éventuel efficacité du dispositif parce qu'encore faudrait-il imputer ces éventuels bons résultats qu'on ignore, à la mise en place d'un dispositif, et on sait que les résultats ne dépendent pas que de ce moyen technique de surveillance.

Je voulais rappeler, qu'il est très important pour nous tous, pour la qualité du débat, des échanges et des décisions qu'on prend pour les Niortais, d'être informés le plus précisément. J'espère que vous pèserez de tout votre poids pour pouvoir avoir une transparence totale de ces données et qu'on puisse, s'en saisir de façon longitudinale. C'est-à-dire pas sur une année, simplement, qu'on puisse apprécier l'évolution.

Concernant les associations, ça veut dire que, par exemple, les menaces de suppression de subvention à l'ARDDI de 900 €, ne sont pas inscrites dans le budget pour l'instant, ça reste une menace, vous n'avez pas choisi de l'appliquer, ça ne se traduit pas budgétairement.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, je ne menace personne et puis il n'y a pas de suppression, il s'agit juste d'un reversement éventuel à l'association qui a laissé, semble t-il, quelques ardoises. Mais ça, c'est quelque chose qui relève de la relation tripartite que l'on a avec Niort Associations et l'association que vous mentionnez. Donc, il n'y a absolument pas de suppression dans le budget.

Mais moi je ne menace pas, ce n'est pas ma façon de faire, mais quand il y a des soldes ici ou là, on est parfois bien obligé de les éponger.

Reste que, sur le premier point, je tiens à vous rappeler que le gouvernement avait souhaité ne plus communiquer sur les chiffres de la sécurité publique, et en l'occurrence l'ancien Préfet, et que nous étions liés, puisque la Police Nationale n'est pas du ressort du Maire, vous le savez bien et par cette volonté de ne plus communiquer sur ces sujets là. Pour ma part, je le regrette, parce que s'il y a bien un sujet, parmi d'autres évidemment, sur lequel on souhaite que la lumière soit faite parce que la sécurité est un service public, ce sont bien ces chiffres. En l'occurrence, ils sont tout de même communiqués régulièrement dans le cadre des CLSPD, c'est donc semi public. Mais, en effet, ils pourraient être plus développés qu'ils ne le sont. Ça relève des Directives gouvernementales, du Ministère de l'intérieur et des représentants sur place.

Je ne doute pas et je souhaite, pour ma part, qu'on puisse avoir une communication de façon plus large de tous ces chiffres là et il n'est pas impossible que ce soit le cas dans les temps qui viennent.

Voilà ce que je peux vous dire mais, évidemment, on est extrêmement dépendant des autorités de l'Etat sur ces sujets-là, qui sont peut-être les mieux à même de juger de l'opportunité ou pas, de communiquer sur le plan national, parce que c'est une directive nationale et pas spécifique à Niort. Il faut quand-même le préciser.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur la Décision Modificative ? Monsieur CHARBONNEAU.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Concernant les ajustements des dépenses de fonctionnement, 220 000,00 € supplémentaires seront rajoutés dans les charges de personnels destinés notamment aux remplacements. Monsieur GRIPPON

. RETOUR SOMMAIRE

nous a dit tout à l'heure que dans les remplacements, il y avait des apprentis.

J'aurais voulu savoir et vous demander quelles sont les principales raisons de ces remplacements ? Et ça touche quelle catégorie ?

Rose-Marie NIETO

Une grande partie de ce budget de remplacement concerne l'éducation, donc le remplacement des ATSEM, des personnels qui interviennent dans les cantines et le personnel d'entretien.

Nous sommes tenus à des taux d'encadrements précis en ce qui concernent les ATSEM et au niveau des personnels de restauration et d'entretien. Nous remplaçons sur les écoles quand cela est nécessaire et c'est vrai qu'il y a eu pas mal d'arrêts cette année. Nous avons un personnel qui est vieillissant, comme dans beaucoup de collectivités, donc les frais de remplacements sont en augmentation.

Jean-Romée CHARBONNEAU

J'ai trois autres questions à vous poser Monsieur le Maire. Je poursuivrais avec les charges à caractère général, notamment les dépenses d'électricité qui nécessitent une rallonge de 165 000,00 € dûe notamment à l'augmentation des tarifs. Notre commune a-t-elle aussi vu son volume d'électricité augmenter aussi durement ?

Monsieur le Maire

Les volumes d'électricité sont relativement bien maîtrisés. C'est essentiellement une augmentation tarifaire qui nous impacte lourdement. Une augmentation à presque deux chiffres, donc c'est quelque chose qu'il faut évidemment compenser.

Pour ce qui est de la collectivité, elle poursuit ses investissements en terme de rénovation et d'économie d'énergie, ce qui fait que cette augmentation est une moindre augmentation par rapport à ce qui pourrait l'être en l'état.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Avant dernière question. Est-ce que votre remarque était associée à l'augmentation des tarifs postaux, puisqu'il y a 22% des 100 000,00 € de budgétés ?

Est-ce que c'est lié à ça ou à autre chose ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il n'y a pas d'autres questions ?

Pour les tarifs postaux, c'est une remarque que nous nous sommes faits aussi. Ce n'est pas une augmentation spécifique du timbre, c'est plutôt un besoin d'envoi plus spécifique. Il y a eu des élections, différents besoins qui ont justifié un recours au courrier plus intensif que d'habitude, voilà la raison du pourquoi de cette augmentation. En tous cas ce sont les éléments que j'ai pu avoir et que je vous restitue.

Pascal DUFORESTEL

Je laisserai tout le monde juger de la pertinence des questions du représentant de l'extrême droite, mais je reviens au moins sur la première, parce que je voudrais juste comprendre ce qui se cache derrière la question.

Est-ce que sa vision d'une collectivité, de la gestion d'une collectivité territoriale, c'est une vision sans agent ?

Est-ce que c'est uniquement pour dénoncer, une fois de plus, les abus de l'héritage socialo communiste auquel il est très attaché ?

J'aimerais comprendre, parce que, très honnêtement, je ne vois pas l'intérêt et la pertinence de cette question relative aux personnels, dont on sait l'importance pour faire tourner les services publics locaux.

Monsieur le Maire

Pour le coup Monsieur DUFORESTEL, je ne suis pas sûr que votre contribution soit très constructive étant donnée la nature des précédentes questions, mais bon.

Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur DUFORESTEL.

Y aura-t-il encore des remarques ? Dans ce cas-là nous arrêterons là.

Pascal DUFORESTEL

Je ne peux pas vous laisser dire ça. Je juge, y compris dans le dernier numéro du Vivre à Niort, la nature des propos qui, par ailleurs, s'est transformé en un numéro d'auto satisfecit fantastique, mais ça on y reviendra une autre fois.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

En l'occurrence, dans les tribunes dédiées à chacun des groupes, il y a donc la majorité qui est fortement représentée ici, qui attaque l'opposition, censée utiliser la détresse de nos concitoyens. Jamais j'ai entendu cette majorité, jamais je ne vous ai entendu, y compris quand je vous y invitais, critiquer fortement les propos tenus par Monsieur CHARBONNEAU, y compris la dernière tribune qui est encore aussi..., là en l'occurrence, c'est de la vraie polémique politique, je suis désolé, bien plus que les échanges et les questions que nous avons sur différents thèmes qui sont, à mon avis, dans le registre d'un débat républicain et démocratique.

Monsieur le Maire

Ecoutez Monsieur DUFORESTEL, c'est d'une gratuité totale. J'ai en mémoire différentes interventions, je vois Yvonne VACKER et je me rappelle de certaines autres dans cette assemblée. Je trouve que ce genre de propos est gratuit, confusant et particulièrement déplacé.

Je ne vous en tiendrai pas rigueur, mais je pense qu'on aurait gagné à de ne pas avoir ce genre de propos ce soir.

Y a-t-il d'autres interventions pour terminer ? Non ?

Eh bien on en reste là. Merci.

On va passer au vote.

Sur la première délibération qui concerne le budget principal, décision modificative n°2, qui s'oppose ? 1 opposition. Qui s'abstient ? Adoptée.

Délibération concernant le budget de la régie à autonomie financière Energie renouvelable – Décision modificative n°1, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-416

Direction des Finances

**Finances - Budget annexe Lotissement d'habitation
Les Champs de l'Ormeau - Clôture du budget**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération n°D20090288 en date du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe Lotissement d'habitation « Les Champs de l'Ormeaux ».

Ce lotissement porte sur une surface de 10 815 m² dont un ensemble de 15 parcelles vendue pour 7 526 m².

Les travaux étant désormais achevés, il convient de d'établir le bilan financier définitif de cette opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Acquisition terrains	252 500,00	Vente de terrains	476 399,76
Travaux d'aménagement	114 141,70		
Frais divers	155 231,73		
TOTAL	521 873,43		476 399,76

Il en ressort un résultat déficitaire de 45 473,67 € en défaveur de la Ville, qui doit être compensé par une subvention d'équilibre du Budget principal.

Il est à noter également que des écritures de régularisation de travaux sont prévues entre le budget principal et ce budget annexe. En effet, un mandat de dépenses d'un montant de 26 982,55 € TTC a été effectué à tort sur le budget principal, dans le cadre de travaux de participation de voirie et réseaux (PVR) alors qu'il aurait dû l'être sur ce budget annexe (hors PVR).

Il convient de clôturer le budget annexe Lotissement d'habitation « Les Champs de l'Ormeaux » et d'arrêter ses comptes au 31 décembre 2017 après vérification de la concordance avec les comptes du Trésorier Principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la clôture du budget annexe Lotissement d'habitation « Les Champs de l'Ormeaux » au 31 décembre 2017.

- autoriser le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal afin de compenser le déficit constaté sur les résultats de clôture du budget annexe d'un montant de 45 473,67 € sur l'exercice 2017, sachant que le compte administratif de ce budget annexe ne sera voté qu'après le 31 décembre 2017 au vu du compte de gestion de l'exercice concerné.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

C'est la délibération sur le budget annexe Lotissement d'habitation Les Champs de l'Ormeau, avec la clôture du budget.

Donc Alain GRIPPON peut bien espérer la fin de ce budget annexe. Qui s'oppose ? Une question ? Parce que le débat était global, mais on peut revenir sur les Champs de l'Ormeau.

Oui Monsieur CHARBONNEAU.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Pour la quatrième fois, Monsieur GRIPPON, sur ce déficit, puis-je en savoir, éventuellement, sans choquer Monsieur DUFORESTEL, de mes questions, ni de se faire valoir à son propos, quelle est la raison de ce déficit budgétaire ?

Monsieur le Maire

Je peux peut-être répondre à la place d'Alain GRIPPON. En fait, il y a eu un approvisionnement à tort sur la PVR, qui n'existe plus. C'est d'ailleurs écrit dans l'alinéa qui était mentionné, mais vous savez, un lotissement n'est pas forcément quelque chose d'excédentaire et la collectivité a pour but d'équilibrer au maximum, c'est le cas. Entre les deux lotissements, l'un est excédentaire et l'autre est déficitaire, au total la collectivité est gagnante à peu près de 5 000,00 €.

Mais le but du jeu est de s'inscrire dans une politique de développement du logement et pas forcément de faire du bénéfice. Nous ne sommes pas une société privée, donc nous ne tirons pas profit des actions menées par l'action publique.

Je vous invite à remarquer l'équilibre des deux budgets global sur les deux lotissements.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-417

Direction des Finances

Finances - Budget annexe Lotissement à usage d'activités ZAE Les Champs de l'Arrachis - Clôture du budget

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération n°D20090289 en date du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe Lotissement à usage d'activités « ZAE Les Champs de l'Arrachis ».

Ce lotissement porte sur une surface de 16 095 m² dont un ensemble de 8 parcelles vendu pour 14 697 m².

Les travaux étant désormais achevés, il convient d'établir le bilan financier définitif de cette opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Acquisition terrains	250 000,00	Vente de terrains	571 226,07
Travaux d'aménagement	69 015,00	Autres produits	9 700,00
Frais divers	163 400,00		
TOTAL	482 415,00		580 926,07

Il ressort en faveur de la Ville un résultat positif de 98 511,07 € qui doit être reversé au Budget principal.

Il est à noter également que des écritures de régularisations de travaux sont prévues entre le budget principal et ce budget annexe. En effet, un mandat de dépenses d'un montant de 13 624,97 € HT a été effectué à tort sur le budget principal, dans le cadre de travaux de participation de voirie et réseaux (PVR) alors qu'il aurait dû l'être sur ce budget annexe (hors PVR).

Il convient de clôturer le budget annexe Lotissement à usage d'activités « ZAE Les Champs de l'Arrachis » et d'arrêter ses comptes au 31 décembre 2017 après vérification de la concordance avec les comptes du Trésorier Principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la clôture du budget annexe Lotissement à usage d'activités « ZAE Les Champs de l'Arrachis » au 31 décembre 2017 ;
- autoriser le transfert des résultats de clôture du budget annexe d'un montant de 98 511,07 € vers le budget principal sur l'exercice 2017, sachant que le compte administratif de ce budget annexe ne sera voté qu'après le 31 décembre 2017 au vu du compte de gestion de l'exercice concerné ;
- préciser que les services fiscaux seront informés de la clôture du budget annexe Lotissement à usage d'activités « ZAE Les Champs de l'Arrachis » soumis au régime de la TVA ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Concernant le budget annexe Lotissement à usage d'activités ZAE Les Champs de l'Arrachis, qui lui est excédentaire, mais peut-être parce que justement il y a une dimension de zone d'activités économiques, donc de 98 511,00 €

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-418

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la séance du Comité technique du 16 octobre 2017 ;

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE VIE DE LA CITE

Direction de l'Education

Service animation

Fermeture de postes :

3 postes d'adjoint territorial d'animation

Service Ressources

Fermeture de postes :

4 postes d'adjoint technique territorial

Direction de l'Accueil et des formalités citoyennes

Service Etat civil / Titres d'identités

Ouverture de poste

1 poste d'attaché territorial

Service Accueil et démarche qualité

Ouverture de poste

1 poste d'attaché territorial

POLE PILOTAGE GÉNÉRAL

Mission innovation

Suppression de poste :

1 poste d'ingénieur en chef

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

POLE RESSOURCES – SECURITE

Direction des Ressources Humaines

Service Etudes et développement RH

Fermeture de poste

1 poste de rédacteur principal 1ère classe

Direction des Finances

Fermeture de poste

1 poste de rédacteur

Direction des Systèmes d'information et de télécommunication

Service Applications informatiques

Création de poste

1 poste de technicien territorial

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Direction de l'Urbansime et de l'Action Foncière

Service Action foncière

Fermeture de poste

1 poste de technicien principal 1ère classe

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	34
Contre :	1
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs. Il n'y a rien de vraiment particulier dans ce tableau. Il y a des fermetures de postes suite à des réussites aux concours, qui avaient été précédées d'ouvertures de postes. Il y en a d'autres suite à des mutations, enfin de la mobilité interne.

Il y a une suppression de poste d'un ingénieur en chef qui a été muté dans une autre collectivité et son successeur avait fait l'objet d'une création de poste auparavant, puisqu'il y avait eu un recouvrement, un tuilage.

Une création de poste qui est en fait une création de poste anticipée, suite au départ en retraite d'un agent de la DSIT.

Pascal DUFORESTEL

Puisqu'il est question de personnel, il serait peut-être intéressant que vous nous fassiez état des suites aux demandes des personnels, dont on a vu qu'ils demandaient, avec un peu de véhémence, à être entendus.

Est-ce que depuis vous les avez reçus ?

Est-ce que vous considérez que le climat social est apaisé ? Au cœur des questions et des débats, il y en avait une qu'on avait déjà abordée, en l'occurrence, question que j'ai posée et à laquelle vous avez répondu rapidement à mon goût, qui est celle du mal-être au travail. On voit bien, dans d'autres collectivités, y compris proches, l'ampleur aujourd'hui de ce problème au sein des collectivités territoriales. Donc est ce que, sur ces points, vous avez de l'actualité ou des éléments à nous apporter, Manifestant du bon suivi et du nécessaire dialogue avec l'ensemble du personnel ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

On a reçu, à deux reprises, l'ensemble des organisations syndicales, ça a été fait en commun entre la Ville et la CAN.

Il va y avoir un gros projet cette année sur la CAN qui est celui qu'on appelle le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Grosso modo, pour aller rapidement, le RIFSEEP consiste à donner un peu de cohérence à l'ensemble

. RETOUR SOMMAIRE

des régimes indemnitaires qui sont assez variables, à travers un grade, à travers les catégories.

C'est de créer des groupes de fonction et d'affecter un régime indemnitaire à cette fonction.

Il y a aussi une autre partie qui serait des primes annuelles sur objectifs.

On a donc lancé cette première réunion à la CAN. Ça a fait l'objet d'une discussion qui a duré à peu près 2 heures et on a fait, vendredi dernier, avec les mêmes participants, une réunion où on a présenté le RIFSEEP. On a commencé à voir la méthode avec laquelle nous allons travailler, avec les organisations syndicales, en sachant qu'une partie du travail pourra être fait par collectivité. C'est-à-dire la CAN d'un côté, la Ville et le CCAS de l'autre et le SEV de son côté, mais qu'on se retrouverait assez régulièrement en réunion plénière pour qu'il y ait une totale harmonie dans ce qui va être fait dans ce domaine. En sachant que les marges de manœuvre ne sont pas nécessairement très étendues.

Pascal DUFORESTEL

Uniquement parce que je pose une question sur le mal être, et vous me faites une réponse comptable que j'entends, par ailleurs, merci de la précision. Mais ma question portait plus sur la question du mal être au travail, du burn out etc., qui se multiplie un peu partout et je voulais que vous m'éclairiez sur la manière dont vous gérez cette question.

Monsieur le Maire

Monsieur DUFORESTEL, quand un gouvernement, que vous avez par ailleurs soutenu, retire près de 9 000 000,00 € de recettes via les dotations globales de fonctionnement et impose des contraintes financières énormes, gigantesques, qu'aucune collectivité n'a vu sur ce dernier demi-siècle dans notre pays, comment voulez-vous qu'il n'y ait pas aussi des interrogations en terme de service public, de mal-être. On a préservé le service public, on fait en sorte en effet que les choses se passent le mieux possible, mais dire que les choses sont simples, voilà.

Lucien-Jean LAHOUSSE

En fait, j'avais répondu qu'à la première partie de la question.

Sur la deuxième partie, alors c'est clair qu'il y a un problème dans la majeure partie des collectivités territoriales sur cet aspect du bien-être au travail. Ça a fait l'objet d'une enquête qui a été faite par la Gazette des Communes, qui est assez révélatrice sur le sujet. C'est effectivement un sujet sur lequel il va

. RETOUR SOMMAIRE

falloir qu'on s'attache rapidement, donc on commence à avoir quelques pistes. On s'était attaché, dans la première partie, à faire une grosse opération sur la Santé Sécurité au Travail, qui était nécessaire, parce qu'on avait quand-même pas mal de retard à parcourir. Maintenant, on se rend compte qu'effectivement sur les risques psychosociaux, ou dans le vocabulaire qu'on a adopté dans cette collectivité « Les Risques Sociaux Organisationnels » (RSO), on a aussi beaucoup de travail à faire et là, disons que jusqu'à présent on s'était plutôt préoccupé de traiter les affaires au coup par coup, parce qu'on a eu 2-3 services qui ont été très marqués, beaucoup plus que d'autres. Maintenant, nous allons vers une politique dans ce domaine, qui puisse toucher tous les agents.

Elmano MARTINS

Un complément d'information concernant le SEV, mais je sais que ça existe également dans la Ville, ce sont les Comités Techniques et les CHSCT. Il est clair que les discussions que nous avons avec les partenaires sociaux dans ces organismes-là, ne sont pas exemptes de cette inquiétude et des recherches que nous faisons actuellement sur ces problématiques-là. Elles ne sont absolument pas écartées.

Toutes problématiques nous sont, bien évidemment, remontées, soit en cours de CT, soit en cours en CHSCT, ça va s'en dire.

Nathalie SEGUIN

Le malaise au travail est une réalité dans la fonction publique. Pour les raisons que vous avez rappelées Monsieur BALOGE, quand ça vous arrange finalement. Les baisses drastiques de dotation globale de fonctionnement. Mais le malaise au travail existe aussi dans le privé. Que l'on soit agent de la fonction publique ou salarié du privé, aujourd'hui, c'est le rapport au travail qui est fortement questionné, c'est aujourd'hui avec les ordonnances Macron, c'était hier avec la loi El Khomri de François Hollande. Voilà.

On est dans cette logique depuis des dizaines d'années. Ceux qui travaillent aujourd'hui sont inquiets de leur avenir parce qu'effectivement ils ne trouvent pas de travail, ou alors ils en trouvent qui est très mal payé, c'est difficile d'obtenir la formation, l'Education Nationale est en déroute totale, les CDI, bientôt on en parlera plus. Il est évident que tout ça génère beaucoup d'angoisse, parce qu'il faut vivre au quotidien, il faut se loger, payer ses factures, se déplacer etc... Donc tant qu'on ne changera pas de modèle et de façon radicale, eh bien on sera toujours dans..., finalement, le fait de dénoncer des choses qui bonnant mallant arrangent certains.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Nathalie SEGUIN.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non ?

Donc nous passons au vote si vous voulez bien.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-419

Direction Ressources Humaines

Emploi temporaire - Renfort temporaire d'un poste d'assistant administratif et comptable au service Ressource au Pôle Cadre de Vie et Aménagement urbain

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le service Ressource du Pôle Cadre de vie et aménagement urbain va faire face à un accroissement de ses activités dans les prochains mois lié notamment au projet Port Boinot et à la délégation de maîtrise d'ouvrage du CCAS à la Ville de Niort pour la Crèche du Murier. Dans ce contexte, il apparait nécessaire de renforcer les moyens humains du service Ressources du Pôle Cadre de vie et aménagement urbain par la création d'un emploi temporaire d'assistant administratif et comptable de catégorie C à temps complet pour une durée d'un an.

Les missions confiées sont principalement des missions de gestion administrative et comptable.

Il est donc proposé sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer au service Ressource du Pôle Cadre de vie et aménagement urbain pour une durée d'un an, un emploi non permanent d'assistant administratif et comptable pour l'accroissement temporaire d'activités à temps complet, rémunéré sur la grille indiciaire d'adjoint administratif territorial.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création au service Ressource du Pôle Cadre de vie et aménagement urbain, pour une période d'un an, d'un emploi temporaire d'assistant administratif et comptable à temps complet sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, rémunéré sur la grille d'adjoint administratif territorial.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-420

**Direction de la Commande Publique
et Logistique**

**Fourniture de matériels roulants - Approbation des
marchés**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'améliorer le niveau de service et d'adapter le matériel existant aux nouveaux besoins d'exploitation, il est nécessaire de renouveler une partie du matériel roulant utilisé par les régies techniques de la Ville.

En complément des accords-cadres déjà en cours et afin de répondre à ces besoins ponctuels spécifiques un marché alloti a été passé selon une procédure adaptée. Chacun des lots correspond à une catégorie de matériels différents.

Le lot 1 est destiné à équiper le service évènements dans le cadre des multiples manutentions de matériels nécessaires dans ses nouveaux locaux.

Le lot 2 est destiné à la régie DEP-Voirie pour le transport d'engins sur les chantiers.

Le lot 3 est destiné à l'Aérodrome dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau service SSLIA (Service de Sauvetage et le Lutte Incendie des Aéronefs)

Après consultation des entreprises, la Commission des Marchés réunie le 02 novembre 2017 a formulé un avis sur le choix de l'attributaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés ci-après :

	Titulaire	Montant du marché
Lot 1 : Chariot élévateur frontal 1.5t (matériel d'occasion)	NOVELIS	15 360,00 € TTC
Lot 2 : Remorque porte engins	REMORQUES LOUAULT	20 580,00 € TTC
Lot 3 : Véhicule incendie Pick up	SIDES	79 084,80 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de fourniture de matériels roulants. Nous sommes obligés de renouveler une partie du matériel roulant utilisé par les régies techniques de la Ville.

Suite à un accord-cadre en cours, un marché alloti a été passé suivant une procédure adaptée sur 3 lots : un chariot élévateur, une remorque port engins et un véhicule incendie pick-up.

Le chariot élévateur a été attribué à la société NOVELIS, la remorque porte engins à la société REMORQUES LOUAULT et le véhicule incendie pick up à la société SIDES qui est spécialisée dans ce domaine. Il sera affecté à l'aérodrome, et l'investissement est quasiment complètement payé par l'Etat, de même que la formation de l'agent qui l'utilisera. Ça nous permettra d'accueillir plus d'avions, des avions plus gros, ce qui est tout à fait une bonne opportunité pour l'extension de l'activité de l'aérodrome.

Monsieur le Maire

Merci pour cette double précision à la fois financière et en terme de développement des capacités de l'aérodrome de Niort.

Y a-t-il des remarques ? Non,

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-421

**Direction de la Commande Publique
et Logistique**

**Location courte durée véhicules techniques, engins
et matériels de chantiers - Approbation de l'accord-
cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses activités en régie, la Ville de Niort est amenée à utiliser une grande diversité de matériels de chantiers, véhicules et engins techniques.

La mise en place d'un accord-cadre pour les locations courte durée permet, d'une part, de trouver rapidement des solutions de dépannage en cas d'immobilisation d'un matériel de la Ville, d'autre part, de répondre aux besoins ponctuels et, enfin, de tester un matériel avant de décider d'un investissement.

L'accord-cadre est mixte et multi attributaires. Il est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Les montants pour les 4 ans sont de :

Minimum : 50 000 € TTC ;
Maximum : 200 000 € TTC

La partie à bons de commande concerne les matériels et engins les plus fréquemment loués.

Un marché subséquent permettra de remettre en concurrence les titulaires de l'accord-cadre pour chaque besoin spécifique.

Après consultation des entreprises, la Commission des Marchés réunie le 19 octobre 2017 a formulé un avis sur le choix des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre attribué au 3 titulaires ci-dessous :

Titulaire	Montant estimatif
SAS NEW LOC 79000 NIORT Titulaire de la partie à bons de commande	27 790,62 € TTC
LOVMAT 79000 NIORT	32 518,32 € TTC
LOXAM 79000 NIORT	34 572,00 € TTC

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-422

**Direction de la Commande Publique
et Logistique**

**Gestion des abonnements des périodiques imprimés
et électroniques - Attribution de l'accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour leur information les agents et les élus de la Ville doivent disposer d'un accès à une documentation généraliste et spécialisée. A cette fin, une consultation a été lancée pour confier la gestion des abonnements imprimés et électroniques à un prestataire spécialisé. Le contrat prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans.

Le montant maximum annuel du marché s'élève à 60 000 € TTC.

Après consultation des entreprises, la Commission des Marchés s'est réunie le 12 octobre 2017 pour émettre un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre à bons de commande précisé ci-après :

Titulaire : SAS FRANCE PUBLICATIONS

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-423

**Direction Accueil et Formalités
citoyennes**

**Rétrocession à titre onéreux des concessions
perpétuelles**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Jusqu'en 2006, la Ville de Niort proposait aux familles quatre durées de concessions : 15 ans, 30 ans, 50 ans ou perpétuelle. A compter de 2006, la municipalité a décidé de ne plus attribuer de concessions perpétuelles.

Le concessionnaire peut solliciter la rétrocession à la commune de sa concession à condition que la demande émane du concessionnaire originel et que la concession soit vide de tout corps.

Les textes précisent que la commune est libre de procéder ou non à la rétrocession. L'opération peut être réalisée à titre gratuit ou onéreux.

La rétrocession d'une concession à durée limitée se fait, à la Ville de Niort, à titre onéreux. Cela signifie que lorsque les conditions sont remplies, et conformément à la réglementation, le concessionnaire est remboursé au prorata des années qui restent à courir. S'agissant d'une concession perpétuelle, il n'est pas possible de procéder à un remboursement selon cette modalité.

A ce jour, le Conseil municipal de la Ville de Niort n'a pas déterminé de mode de calcul pour la rétrocession des concessions perpétuelles. Celle-ci ne peut donc être effectuée, à ce jour, qu'à titre gratuit.

Parce que la rétrocession des concessions perpétuelles à titre gratuit n'incite pas les concessionnaires à céder à la Ville des emplacements dont cette dernière aurait pourtant besoin, il est proposé que la Ville de Niort puisse accepter la rétrocession d'une concession à durée limitée ou perpétuelle, sous réserve que le terrain soit rendu libre de corps et de construction, et que la demande émane du concessionnaire initial.

La rétrocession donnera lieu au remboursement de tout ou partie du prix de la concession attribué à la Ville, sur la base du tarif en vigueur à la date de l'acquisition (hors frais d'enregistrement, de timbre et de la part du Centre Communal d'Action Sociale), selon les modalités suivantes :

- pour les concessions à durée limitée (15, 30 ou 50 ans) : remboursement, sur la base du tarif en vigueur au moment de l'achat, à proportion du temps qui reste à courir ;
- pour les concessions perpétuelles, une rétrocession opérée dans les 30 ans suivant l'acquisition entraîne le remboursement de 50 % du montant de l'achat sur la base du tarif en vigueur au moment de l'acquisition (hors frais d'enregistrement, de timbre et de la part du Centre Communal d'Action Sociale). Passé ce délai, aucun remboursement n'est effectué.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la rétrocession à titre onéreux des concessions perpétuelles selon les modalités suivantes : une rétrocession opérée dans les 30 ans suivant l'acquisition entraîne le remboursement de 50 % du montant de l'achat sur la base du tarif en vigueur au moment de l'acquisition (hors frais d'enregistrement, de timbre et de la part du Centre Communal d'Action Sociale). Passé ce délai, aucun remboursement n'est effectué.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Marc THEBAULT

Depuis 2006, il est convenu par la municipalité de ne plus attribuer de concession perpétuelle. Il y a simplement des concessions de 15 ans, 30 ans et 50 ans.

En ce qui concerne les concessions de 15 ans, 30 ans et 50 ans, lorsque le titulaire de la concession souhaite, pour une raison personnelle, ne pas utiliser cette concession et demande à la Ville d'en reprendre possession, il est possible de l'indemniser à proportion du temps restant.

En revanche, pour les concessions perpétuelles existantes, par définition, il n'était pas possible de faire une rétrocession à titre payant et pourtant ce sont des emplacements dont la Ville a nécessairement besoin.

Il vous est proposé, concernant les concessions perpétuelles, un remboursement de 50% du montant de l'achat lorsqu'on est sur la base de moins de 30 ans.

Voilà les propositions qui vous sont faites. Pour les concessions à durée limitée, remboursement à proportion du temps qui reste à courir sur le tarif en vigueur et pour les concessions perpétuelles, remboursement de 50% du montant de l'achat dans les 30 ans concernés.

Alain PIVETEAU

Vous êtes surpris d'avoir une question sur cette délibération, elle vous fait sourire.

Monsieur le Maire

Ah non, c'est un sujet qui peut perpétuellement nous entretenir... tout ce qui concerne le funéraire.

Alain PIVETEAU

Elle n'est pas aussi anodine que ça, une fois encore, à moins que je n'ai rien compris, c'est tout à fait possible, donc je vais être prudent.

Parce que vous venez de dire Monsieur THEBAULT que les concessions perpétuelles ne pouvaient pas être rétrocédées : Gratuitement ou moyennant finances ?

Le changement de règle et donc d'incitation, en l'occurrence. J'avais cru comprendre qu'il s'agissait

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

d'organiser la possibilité d'une rétrocession de ces concessions perpétuelles, moyennant une ressource, une réattribution, ce qui n'était pas possible auparavant. C'est bien ça ?

Marc THEBAULT

Sur un sujet aussi important, je me suis peut-être mal exprimé, je m'en excuse par avance.

En ce qui concerne les concessions à durée limitée, on a déjà un mode de fonctionnement, on rembourse à proportion du temps écoulé. En revanche, pour les concessions perpétuelles, nous n'avons pas de système de mis en place depuis 2006.

Donc la proposition qui vous est faite, c'est que ce système de remboursement soit de 50% du prix d'achat, lorsqu'on est dans une période inférieure à 30 ans.

Alain PIVETEAU

Je pense avoir compris, d'où l'interrogation. C'est-à-dire que toute cette délibération consiste à penser que pour, finalement, je fais attention aux termes, là encore je ne trouve pas, mais faire en sorte de récupérer des concessions lorsque l'usage le permet. Vous pensez qu'en mettant une rétribution, le comportement des personnes concernées va changer. D'accord ?

En alignant la concession perpétuelle sur les concessions à durées limitées, vous faites l'hypothèse que vous allez récupérer, enfin que la Ville va pouvoir gérer de façon plus optimum, passez-moi l'expression, les concessions.

Aujourd'hui, elles peuvent être rétrocedées, mais gratuitement, c'est ça ?

Est-ce qu'on a cherché d'autres solutions ? Pourquoi passer au prix, donc à la rétribution, en pensant que les comportements vont changer ?

Je dis ça, parce qu'il est bien possible que dans les concessions perpétuelles il y ait bien autre chose dans le choix initial que l'éventuelle rétribution, j'ai bien peur que ce dispositif soit inefficace. Ce n'est pas du tout une critique. Ce n'est pas anodin du tout comme mode de régulation parce qu'une fois de plus, on pense que le prix, donc la régulation marchande va débloquent des comportements vertueux et que finalement, on va mieux gérer ces espaces-là. Moi je n'en suis pas tout à fait sûr et c'est intéressant là aussi, de voir ce qui va se passer quand on va mettre en place ce système de prix.

Je ne le condamne pas, à priori, mais j'ai des doutes sur son efficacité. Evidemment, c'est sur un domaine qui peut peut-être paraître plus annexe, il est important, y compris en terme foncier, mais ce que

. RETOUR SOMMAIRE

je dis là, c'est vrai avec d'autres modes de régulation que l'on va toujours chercher à travers des mécanismes de prix, à travers du marché, alors qu'on peut faire autrement.

Par exemple, se déplacer, aller voir les personnes, voir si il n'y a pas possibilité de, est ce qu'elles sont informées qu'il est possible de. Vous voyez ce que je veux dire ?

Monsieur le Maire

Qui vivra verra.

Marc THEBAULT

On est d'accord sur une chose, l'objectif pour la commune est de pouvoir récupérer des emplacements disponibles dont elle a le plus grand besoin. Je vous passe les détails lorsqu'on fait des récupérations de concessions abandonnées, plus de 400 dernièrement, et qui correspondent à des nécessités malgré le développement de la crémation.

Moi je ne suis pas très bien votre dialectique, parce que je ne vois pas la différence mis à part sur l'absence de durée limitée. Mais, si ça fonctionne pour les durées limitées, le remboursement des sommes engagées, il est clair, à mes yeux, que ça va fonctionner de la même façon pour une concession perpétuelle qui, en plus, a évidemment nécessité un investissement beaucoup plus important au départ.

J'essaye de vous suivre, mais je ne vois pas. Ce n'est pas une question de bonne volonté de la part des intéressés de faire plaisir, l'achat d'une concession est un investissement. Je vous le rappelle, simplement pour 15 ans, c'est 109,00 €, je crois. Donc ce n'est pas négligeable et évidemment, pour 30 ans ou 50 ans c'est beaucoup plus important. Donc pour les familles ce n'est pas négligeable, et si entre le moment où elles font l'acquisition et ensuite elles décident, pour des raisons personnelles, de ne plus utiliser cette concession, il me paraît assez simple comme système de mettre en place un remboursement, qui la garantit et qui nous offre des disponibilités en emplacement.

Monsieur le Maire

On va peut-être arrêter là sur les concessions perpétuelles, parce que comme je le disais, le débat peut perpétuellement être entretenu sur le sujet du funéraire. Ce sont des sujets passionnants et par ailleurs, la Ville de Niort a des agents qui sont pleinement mobilisés par ce sujet-là.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-424

Direction de l'Education

**Parcours de l'élève - Classes de découverte avec
nuitées des écoles publiques niortaises -
Participation de la Ville - Année 2017 - Ecole
maternelle Jean Jaurès - Solde**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 5 décembre 2016, le Conseil municipal a arrêté sa participation financière pour les projets «classes de découverte avec nuitées» pour l'année 2017.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 80 % de la subvention a été versé à chaque projet.

Depuis, certains projets ont fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales, ...) et les budgets ont été recalculés.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser le solde aux écoles dont le projet a été réalisé et qui ont fourni leur attestation de séjour, conformément au tableau annexé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la subvention de la Ville de Niort pour l'école Jean Jaurès maternelle d'un montant de 227,62 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-425

Direction Animation de la Cité

**Dispositif appel à projets en direction de la jeunesse
avec les associations CSC Centre Ville et CSC Les
Chemins Blancs**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville de Niort en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- le CSC Centre Ville pour le projet « Un jardin dans mon quartier » : 1 000 € ;
- le CSC Les Chemins Blancs pour le projet « séjour à la montagne » : 2 500 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC Centre Ville pour le projet « Un jardin dans mon quartier»	1 000 €
CSC Les Chemins Blancs pour le projet « séjour à la montagne »	2 500 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations ci-dessus les subventions afférentes, comme mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-426

Direction Animation de la Cité

**Subvention aux centres socioculturels au titre du
contrat enfance jeunesse - Année 2017**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2015. Ce nouveau contrat Enfance Jeunesse s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2015-2018.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- Centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville et chaque opérateur. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par les centres socioculturels niortais, la CAF attribue la somme prévisionnelle de 88 000 €.

. RETOUR SOMMAIRE

Aussi, il vous est proposé de verser aux CSC une subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2017 pour un montant de 88 000 € qui correspond à la somme totale prévue par la CAF.
 Cette subvention sera versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30% l'année N+1.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions avec les associations ci-dessous ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions ;
- 70% de la subvention prévue pour chaque CSC à l'issue du Conseil municipal du 13 novembre 2017 ;
- 30% de la subvention, en 2018 sur présentation du bilan d'activité et financier des actions.

Association	2017
Centre socioculturel de Champclairot/Champommier : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis 	6 000 €
Centre socioculturel du Centre Ville : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados 	5 200 €
Centre socioculturel de Part et d'Autre : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Accueil jeunes 	21 500 €
Centre socioculturel du Grand Nord : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Accueil de jeunes 	15 500 €
Centre socioculturel du Parc : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • Accueil de jeunes 	9 300 €
Centre socioculturel Les Chemins Blancs : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Séjours 	13 500 €

Centre socioculturel de Ste Pezenne : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados 	8 000 €
Centre socioculturel de Souché : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados 	9 000 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, la Caisse d'Allocations Familiales nous a versée une subvention de 88 000,00 € concernant les actions menées par les Centres Socioculturels Niortais.

Nous vous proposons de leur verser 70% de cette somme maintenant, au mois de novembre et 30% en 2018, une fois que nous aurons reçu les justificatifs des actions menées par ces CSC. Vous avez la répartition sur la liste jointe.

Monsieur le Maire

Merci Rose-Marie. Y a-t-il des questions ? Oui Elodie TRUONG.

Elodie TRUONG

Une intervention concernant ce secteur, ça ne vous étonnera pas. La semaine dernière, vous avez mené une conférence de presse au sein de la Ville de Niort, pour exposer un plan d'actions prévu entre élus et services. Un plan d'actions et des orientations pour une conférence de presse où n'étaient pas présents les acteurs, si je ne me trompe pas, donc sans concertation préalable, puisqu'au dernier CA de l'Ensemble Socioculturel Niortais, il n'a pas du tout été question de ces approches.

C'est une constante chez vous de travailler de cette façon, c'est-à-dire sans information préalable, sans concertation. J'aimerais savoir si vous pouvez nous en dire plus au sein de ce Conseil, qui est aussi là pour délibérer, débattre, des orientations des politiques jeunesse dont vous avez tracé quelques lignes au cours de cette conférence de presse. Je voudrais vous dire que, vraiment, vous ne mesurez pas l'impact de cette gestion vis-à-vis des personnels et vis à vis des bénévoles de ces associations.

Voilà, je voudrais avoir des éléments sur cette politique à venir.

Rose-Marie NIETO

Il y a eu des articles dans la presse au mois de septembre, concernant des manifestations de CSC. Les journalistes ont souhaité nous questionner sur le sujet et nous leur avons proposé d'attendre que nous puissions avancer sur ce dossier Centres Socioculturels.

Depuis les mois de mai/juin, avec les CSC, nous avons travaillé ensemble à des conventions d'objectifs

. RETOUR SOMMAIRE

et de moyens qui ont été refaites avec « nos » objectifs politiques, nous Ville de Niort. C'est un travail que nous avons fait en concertation avec les CSC, donc ça n'a pas été fait de notre côté, ça n'a pas été imposé. C'est un travail concerté avec eux.

Depuis le mois de septembre, Madame HERIN, notre agent municipal suit de plus près les CSC et les reçoit individuellement pour revoir la première partie de la convention qui est vraiment spécifique à chaque CSC. C'est un travail qui se finalise. Les CSC nous avait demandé, d'une part, et nous, avec Marie-Paule MILLASSEAU, nous souhaitions aussi mettre en place des critères objectifs concernant le versement des subventions des CSC, qui, vous ne le savez peut-être pas, parce que c'est un dossier que vous ne connaissez pas trop bien, mais ces subventions étaient basées sous le poids de l'histoire. C'est-à-dire que les CSC percevaient des subventions du même montant depuis 20 ans, à peu près. Les réalités sur le terrain ont changé puisque certains CSC ont moins de points d'accueils qu'auparavant. Les populations ont changé, il y a des quartiers politiques de la Ville qui n'existaient pas avant.

Il y a eu des modifications et nous souhaitions mettre en place des critères objectifs, de manière à pouvoir, comme ça se fait pour les associations sportives ou culturelles, verser ces subventions. Donc les CSC étaient tout à fait au courant de ce travail puisque nous leur avons déjà annoncé, lors d'une réunion au mois de septembre avec les directeurs et les présidents de CSC. Nous leur avons annoncé une réunion de concertation avec les agents de la Ville, réunion qui a eu lieu vendredi matin, où effectivement différents critères leurs ont été proposés, des échanges ont eu lieu entre les services et eux-mêmes, où ils ont dit « Tel critère ça nous va, celui-ci moins etc.. ». Enfin voilà, c'est ça une concertation. On écoute, on propose et maintenant on va tenir compte de leurs retours.

L'idée est que fin novembre nous referons une réunion, comme chaque année, avec les directeurs et les présidents de chaque structure où l'on fait un point sur l'année écoulée, et on leur présente le montant de la subvention qui leur est attribuée.

Donc ils étaient tout à fait au courant de ce travail, ça a été fait en concertation avec eux. Ça n'a pas été imposé, ce n'est pas tombé comme ça du ciel, ça fait des mois qu'on y travaille. Seulement on a voulu faire un point presse avec Marie-Paule parce que les journalistes nous sollicitaient sur le sujet. On a voulu

un point presse tout à fait objectif, où nous avons présenté les différentes réflexions que nous menons avec eux.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Nous avons aussi fait un point sur l'ESN etc., nous avons fait un point spécifique sur tout le réseau socioculturel niortais.

Monsieur le Maire

Merci Rose-Marie. Y a-t-il d'autres questions ?

Alors, Madame TRUONG et Monsieur PIVETEAU.

Elodie TRUONG

Alors ça, c'est un point de vue et un déroulé technique que vous nous avez décrit par le menu, mais moi ce que je voudrais savoir c'est : Quels sont les objectifs politiques que vous vous assignez et que vous avez évoqué dans le courant de cette conférence de presse ? Sur lesquels nous pourrions débattre au sein de Conseil !

Monsieur le Maire

Je crois que Rose-Marie NIETO a été assez claire sur le sujet en évoquant les critères liés à la population, aux revenus, qui permettent en effet de mieux objectiver certaines subventions.

Alain PIVETEAU

En préambule, je voulais dire qu'il n'était pas nécessaire de répondre aux demandes, mécaniquement, des journalistes. Parfois, lorsqu'on est dans une situation de conflit avec des acteurs, avec lesquels on prétend travailler de façon concertée, il est préférable de poursuivre ce travail de fond avant de communiquer.

Ceci-dit, je reviens sur l'expression critères objectifs, parce que vous nous avez déjà fait le coup une fois. On a une expérience dans le monde culturel, avec les associations professionnelles. Elles ont négociés, discutés des critères, mais ce qui n'avait pas été discutée, c'est l'enveloppe qui serait ensuite distribuée, selon ces critères.

D'abord, la notion de critères objectifs, on peut être claire entre nous, ça n'existe pas. Vous avez déjà dit, vous-même, et c'est bien, que vous avez des objectifs politiques. Donc votre subjectivité politique, j'espère que vous la maintiendrez dans la détermination de vos critères.

Et toute la question qui est posée, et c'est la même, dans la façon dont vous avez géré le travail avec les associations culturelles professionnelles, la façon dont vous gérez aujourd'hui la relation avec des

. RETOUR SOMMAIRE

associations comme l'ARDDI, qui s'engage pour défendre les migrants, ou la façon dont vous vous comportez vis-à-vis des CSC. Vous êtes en train de vous muter en donneur d'ordre avec des budgets qui sont des appels d'offres, pour imposer absolument aux acteurs, avec lesquels vous travaillez, que vous qualifiez de partenaires de rentrer dans vos objectifs. Ça c'est une politique à l'ancienne, je sais que le contrôle du monde associatif a toujours été le fantasme des élus. Mais il faut en sortir et leur laisser leur pleine autonomie, et arrêter de construire des relations de dépendance verticale du haut vers le bas. C'est là où les critères vont poser un problème, ils auront beaux êtres objectifs, ce qu'ils ne seront jamais, ils poseront un problème si les objectifs politiques ne sont pas discutés en amont de façon très profonde et partagée par ces acteurs.

S'ils sont discutés et en parti partagés, ça veut dire qu'il faut peut-être que vous renonciez à certains de vos objectifs à vous, pour vous caler au plus près de ceux des acteurs avec lesquels vous prétendez travailler, ou auprès desquels vous souhaitez déléguer une partie des politiques publiques. C'est ça l'enjeu, je sais qu'on a toujours fait comme ça, mais c'est ça l'enjeu et pour l'instant, vous n'êtes absolument pas convaincant sur vos pratiques et vos méthodes.

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETAU, c'est très joliment dit. Mais la réalité c'est qu'il y a toujours eu des contrats d'objectifs, donc qui dit contrats d'objectifs dit objectiviser. Alors l'objectif, on peut réfléchir en effet, on peut objectiver des critères. En effet, ça ne fait pas forcément des critères qui sont une vérité pour toute éternité. On parlait de perpétuité tout à l'heure, sur un autre registre, les critères, eh bien il faut les réviser. C'est ce qu'on fait parce que derrière tout ça, il y a quand-même 1 600 000,00 € d'argent public. C'est normal que la Ville, qui construit, qui a une politique de la jeunesse, qui a une politique intergénérationnelle, s'intéresse aux CSC. Moi, j'y vois au contraire la preuve d'un intérêt pour l'action socioculturelle. On l'interroge, on la réinterroge et on la partage, on la discute. Après, il y en a qui sont d'accord, d'autres qui le sont moins. Ça fait partie des discussions et on arrête en effet des conventions. Une convention, il faut être plusieurs pour la signer. Ce n'est pas quelque chose d'unilatérale une convention. C'est bien connu, autrement ça ne s'appellerait pas une convention. Voilà, on fait des conventions, on travaille sur des conventions, c'est bien pour les partager à un moment ou un autre, je ne sais pas, enfin on peut tourner autour du pot mais voilà, c'est la seule réalité qui est.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)
Oui, Elodie TRUONG.

Elodie TRUONG

On sait tous, qu'il peut y avoir des rapports de force qui sont parfois déséquilibrés, y compris dans des relations partenariales et dans la conclusion de conventions de ce type.

Mais je vais revenir sur la question des objectifs politiques, parce que pour construire ces critères dont vous parlez, pour les rendre cohérents, il serait quand-même utile qu'on ait, plus clairement, une présentation de vos objectifs politiques dont vous venez de parler, la politique jeunesse, la politique intergénérationnelle. Est ce qu'on peut avoir des éléments sur ce point ?

Monsieur le Maire

Ça va faire l'objet et ça fait déjà l'objet de discussions et d'échanges. Il y aura évidemment, à un moment ou un autre, une présentation au Conseil municipal, au moins à l'occasion d'une présentation...

Elodie TRUONG

Pourquoi ne pas le faire en amont ? Ça paraîtrait logique.

Monsieur le Maire

Parce que vous ne pouvez pas demander à ce qu'on discute préalablement avec les CSC et ensuite réclamer qu'on en discute préalablement avec vous. Le Conseil municipal est une assemblée délibérante, il y a d'autres moments, mais Madame TRUONG, moi je vous ai déjà reçu pour parler des CSC. On est prêt, et Rose-Marie NIETO aussi, à vous recevoir pour entendre vos propositions. Il n'y a pas de souci là-dessus, mais on n'est pas en co-construction en Conseil municipal, il y a d'autres moments, d'autres lieux pour ça.

Elodie TRUONG

Non mais, qu'on ne co-construise pas la convention, ça je l'entends tout à fait, c'est tout à fait logique et c'est de votre ressort. Mais qu'on discute des objectifs politiques, que vous puissiez les exposer et qu'on puisse en débattre, ça c'est de notre ressort, ici, dans cette enceinte.

Je ne cherche pas à m'immiscer dans cette gestion qui ne m'appartient pas, mais par contre, ces objectifs-là, j'aimerais qu'on puisse en discuter en amont et que ça puisse faire l'objet de débats et d'échanges entre nous. Ça, ça me semble tout à fait logique.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Les objectifs seront forcément délibérés pour être votés, on aura l'occasion d'y revenir, ce sera en janvier prochain. Donc le suspense est à son comble mais le dénouement...

Elodie TRUONG

Vous avez une conception étrange de la vie démocratique mais...

Monsieur le Maire

Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Je vais donner un autre éclairage. Vous n'êtes pas sans savoir aussi que indépendamment de cette enceinte, qui apporte des contributions aux fonctionnements des CSC, nous sommes aussi dans une intercommunalité qui apporte des contributions à certains CSC, dans le cadre de la politique de la Ville et d'ailleurs d'une manière relativement conséquente par rapport à ces quartiers dits « prioritaires ». C'est fait autour de critères et de piliers, que nous devons développer, pour lesquels les CSC répondent à des appels à projets et je crois que ça se fait en toute transparence. Ce sont des éléments qu'il faut aussi prendre en compte.

Dans la politique globale sur toute la Ville, un certain nombre de CSC qui sont classés en quartiers prioritaires, se trouvent être en possibilité de répondre à un certain nombre d'axes liés à la politique de la Ville, que d'autres CSC, dans d'autres quartiers, n'ont pas cette possibilité-là. Donc quand on parle de remise un peu à plat, ça fait aussi partie des champs que nous essayons de prendre en considération dans l'actuelle mise en place de la convention, avec les différents CSC sur toute la Ville.

Monsieur le Maire

Merci Alain BAUDIN de rappeler en effet la contribution de l'agglomération, aux CSC qui sont au nombre de 3 pour la politique de la Ville.

Bien. On va peut-être passer au vote ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci pour votre unanimité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-427

Direction Animation de la Cité

**Groupement de commandes avec la Caisse des
Dépôts et Consignations - Mission d'assistance à
maîtrise d'ouvrage relative à la stratégie
événementielle (affaires et loisirs) de Niort**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du futur contrat de délégation de service public de l'Acclameur, dont l'échéance est prévue en 2018, la Ville projette de lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La Ville sollicite une expertise externe afin :

- de définir le périmètre de la future délégation de service public à l'Acclameur qui pourrait intégrer une activité de grands salons et remédier au problème d'attractivité rencontré actuellement au parc des expositions dont la vétusté grandissante devient problématique. Le développement d'activités sportives et de loisirs à l'Acclameur (dans le gymnase) doit également être étudié afin de proposer une nouvelle offre capable de drainer un public sur un périmètre plus large qu'actuellement. La faisabilité technique, économique et financière de ces hypothèses doit être étudiée ;
- de définir une stratégie concernant l'avenir du parc des expositions et de loisirs de Noron, liée en partie aux choix faits sur l'Acclameur : transformation de certaines halles en équipements sportifs, devenir du dôme, maintien de l'activité associative, extension du pôle universitaire sur le site, requalification des autres espaces en parc urbain, ... Sur ce point également, ces différentes hypothèses doivent faire l'objet d'une étude de faisabilité intégrant les aspects techniques, juridiques et financiers ;
- d'évaluer les conséquences de ces choix sur le devenir des équipements sportifs municipaux. Il convient pour cela de croiser ces perspectives avec les besoins liés au développement de la pratique sportive sur tout le territoire de la commune, dans un contexte financier contraint.

La Ville de Niort projette donc de lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, relative :

- à l'opportunité de développer ou revoir la stratégie événementielle (affaires et loisirs) de Niort ;
- à l'évaluation des besoins en termes de pratique sportive locale ;
- aux conséquences sur les principaux équipements de Niort.

Dans le cadre du protocole de partenariat signé entre la Ville, la Communauté d'agglomération du Niortais et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) le 7 juillet 2015, la Ville s'est rapprochée de la CDC afin de bénéficier de son expertise et de son accompagnement dans cette étude. Il est ainsi proposé de créer un groupement de commandes entre la Ville de Niort et la CDC. Au vu des thématiques qui seront abordées dans cette étude, la Communauté d'agglomération du Niortais sera associée au comité de pilotage de l'étude.

La convention de groupement désigne la Ville de Niort coordonnateur du groupement et lui confère pour missions la conduite de la procédure d'attribution du marché, la signature et l'exécution de celui-ci. La CDC apportera un cofinancement de l'étude à hauteur de 50% du montant total de la prestation estimé à 80 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Niort et la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'achat d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

La délibération qui vous est proposée est d'importance. Elle s'inscrit en amont d'une démarche que nous voulons avoir, sur une évolution possible. C'est la raison pour laquelle on vous propose une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le futur contrat de Délégation de Service Public (DSP) de l'Acclameur, dont l'échéance arrive en 2018. Cette convention constitutive a comme objectif d'essayer de baliser un périmètre de la future Délégation de Service Public à l'Acclameur, qui pourrait intégrer une activité de grand salon et remédier aux problèmes d'attractivités que rencontre actuellement le parc de Noron.

Il pourrait aussi définir une stratégie concernant l'avenir du parc des expositions et des loisirs de Noron, et il permettrait, dans le cadre de cette convention, d'évaluer les conséquences des choix sur le devenir des équipements sportifs municipaux.

C'est dans ce contexte là, qu'on vous propose, en sachant que la Ville reste coordonnateur du groupement, d'avoir une participation à hauteur de 50% de la Caisse des Dépôts et Consignations, ce n'est quand-même pas neutre, de signer cette convention, qui fera l'objet, y compris de rapports d'étapes pour nous éclairer et nous aider à la mise en place d'une structure de Délégation de Service Public en 2018.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Oui Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Comme vient de le dire l'Adjoint au Maire, cette délibération est relativement importante. Il me permettra d'ajouter, qu'elle dépasse de loin la question de la DSP Acclameur, puisqu'elle soulève un certain nombre d'enjeux et de questions qui vont bien au-delà. A la fois, sur le rôle du site de l'Acclameur, le potentiel qu'il y a autour de l'Acclameur et, de facto, en conséquence le rôle du Parc des Expositions actuel et son évolution future. Donc ça pose des questions de fond qui, pour aller dans le sens du débat qu'il y a eu sur les délibérations précédentes, amènent là-aussi une vision globale qu'il nous faut soit partager, soit

. RETOUR SOMMAIRE

débattre. Mais vous admettez qu'en l'occurrence, déjà la prédéfinition du cahier des charges, qui nous sera commun avec la Caisse des Dépôts, induit un certain nombre de points.

Le premier point, c'est que nous enterrons, de fait, par les positionnements évoqués, l'appellation qui a valu, jusqu'alors et qui, en terme juridique, vaut encore de la zone Terre de Sports. Puisque vous avez souhaité ne pas y faire la piscine, vous avez souhaité ne pas y faire un nouveau stade, donc la vocation purement sportive de cette zone est en train de s'effacer, au profit d'une vision, soit plus large, ça c'est à vous de nous le dire, soit autour d'autres thématiques. Ça peut s'entendre néanmoins. Ça doit se débattre ici et je crois que ce serait important que, même si, on comprend bien que la mission d'assistance aura pour but de cadrer les choses, de donner des pistes et qu'on peut en cela faire confiance à la Caisse des Dépôts, pour veiller à ce qu'elle soit le plus d'intérêt général. Néanmoins, les postulats de départ, c'est bien la collectivité qui les posent et sur ce point, il serait intéressant que nous évoquions le sort que vous souhaitez donner à l'ancienne zone Terre de Sports, permettez-moi de l'appeler comme ça et de facto à l'actuel Parc des Expositions de Noron.

Alain BAUDIN

Je crois que là on est dans une phase, alors c'est vrai qu'il faut qu'il y ait toujours quand même une certaine ligne directrice me semble-t-il, qui n'est quand même pas, enfin, même si elle peut donner du sens, elle n'est pas aussi précise que ça. En plus, c'est un autre élément que j'avais oublié dans la présentation, c'est qu'on y associe au comité de pilotage, la Communauté d'Agglomération du Niortais également, par rapport à tout cet environnement-là.

Je crois qu'il faut prendre tous ces éléments en considération. C'est vrai qu'il y a eu des choix, des orientations. C'est vrai qu'en d'autres temps, vous aussi ça ne vous a pas échappé, vous avez, par rapport à un site qui était dédié à une infrastructure à connotation très sportive, avec tout un tas d'enjeux sur le développement du sport, donné une autre orientation, je ne veux pas dire réduite, mais en tout cas, donné une orientation plus polyvalente à ce site, qui a enlevé du sens à ce concept de Pôle Sports. Donc je crois qu'effectivement, aujourd'hui, on est dans une situation où il nous paraît pertinent, compte-tenu de la raréfaction de l'argent public et des partenaires potentiels sur un certain nombre de projets, qui ne sont pas toujours forcément au rendez-vous, à la hauteur escomptée. Je ne veux pas préciser plus, mais vous voyez où je veux aller.

. RETOUR SOMMAIRE

On va aussi, vraisemblablement, sur des réhabilitations et c'est vrai que l'idée de réhabiliter les infrastructures sur le site de la Venise Verte, sont de nature à faire faire des économies de manière sensible, par rapport à des choix qui auraient pu être faits et en d'autres temps, lorsqu'on avait des partenariats plus importants.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il d'autres interventions ?

Vous avez raison de souligner qu'il s'agit d'une délibération importante. Non pas qu'elle conclue quelque chose, mais elle instruit donc elle débute de façon précise, parce qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage c'est le début d'une forme de caractère opérationnel donné à un projet. Les intentions politiques, on les a manifestées assez dans le début du mandat concernant à la fois la zone et le pôle d'exposition de Noron, avec de vrais enjeux qui vont être vérifiés, ou pas d'ailleurs, durant cette étude. Donc il n'y a pas une prescription absolue, mais il s'agit de mesurer l'opportunité du pôle expositions et salons sur le niortais et notamment la proposition d'installation sur la partie Acclameur. Il s'agit aussi de se rendre compte, et là c'est déjà bien instruit, puisque le projet de complexe sportif Venise Verte le manifeste, à savoir le fait que le pôle sport existe bel et bien et il s'agit en effet de lui donner toute sa dimension là où il est, dans un projet qui, en effet, laisse plus de place à la réhabilitation qu'à la construction. Sur d'autres équipements sportifs que vous citez, les choix ont également été faits pour être dans des projets de réhabilitation, valoriser le centre-ville et l'activité sur cet espace central qui est cher aux Niortais. Donc cette assistance à maîtrise d'ouvrage est, disons, un troisième ou quatrième, je n'ai pas forcément fait le décompte, pilier qui va nous permettre d'aménager cet ensemble de territoire et de service public culturel, sportif et évènementiel au cœur de notre agglomération. C'est en effet très important, donc cette délibération n'est pas du tout anodine, elle est très importante et je dirais même qu'elle est précieuse parce qu'elle commence à engager l'avenir, en tout cas à le préparer, à le dessiner.

Oui Pascal DUFORSTEL.

Pascal DUFORSTEL

Je crois qu'on se rejoint sur l'importance, c'est déjà un premier sujet de convergence, mais peut-être pas sur la méthode. Car, comme vous venez de l'évoquer, quitte à mettre 80 000,00 € sur une étude, vous pouvez admettre qu'il eut été intéressant, au vu du postulat que vous venez de poser, de mettre

. RETOUR SOMMAIRE

l'ensemble sur la table et ensuite, d'en tirer les conséquences sur les réalisations. Alors que vous avez amorcé de manière rapide, peut-être parce que vous vouliez des éléments concrets, palpables en fin de mandat, la question de la piscine où vous vous obstinez à le faire dans un milieu très contraint du fait du PPRI, ça ne vous a pas échappé. Par ailleurs, la question du stade sur lequel vous avez là-aussi, pendant l'été, changé de posture sans attendre les éléments globaux qu'une telle étude peut nous amener et les éléments que ça peut nous amener en repositionnant sur un site, là-aussi malgré tout, très contraint, vous le permettrez, puisqu'il ne permet pas de déployer le nombre de places etc. et qu'il se posera les problèmes de stationnement plus les autres problèmes que vous connaissez. Bref, on y revient pas, mais qu'en l'occurrence, et tout ça pour un montant, puisque vous donnez des considérations économiques, quand on fait les additions, on arrive au montant de départ d'un nouveau stade à Terre de Sports. Si je rajoute 20 plus le centre de formation qu'il est nécessaire de faire sur un autre site, plus, plus, plus. On arrive grosso modo à 25 000 000,00 €, 30 000 000,00 €, ce qui était le montant global sur le site de Terre de Sports. Donc vous avez...

Monsieur le Maire

Je vous corrige tout de suite parce que 20 à 25 000 000,00 € sur Terre de Sports c'est sans le terrain, sans les routes, sans le parking, sans rien du tout, c'est juste le stade.

Au total, il a été estimé qu'un stade à Terre de Sports c'était plutôt autour de 40 à 45 000 000,00 € et aux bas mots. Donc vous voyez un peu l'ordre de proportion, il y a 20 000 000,00 € voire 25 000 000,00 € de différence. Je pense que cette proposition, qui est celle qu'on porte, est particulièrement économique des deniers publics et surtout rend possible le projet, ce qui est aussi une dimension non négligeable.

Pascal DUFORESTEL

Monsieur le Maire, vous admettez que pour pouvoir juger de tout ça il faudrait qu'on ait les éléments. Or, par exemple, ceux que vous annoncez là, tout de suite, sauf si c'est un élément de communication nouveau, il ne nous a jamais été donné à le connaître. D'accord ? Par exemple, on n'a jamais eu le rendu de l'étude liée au stade et à la nouvelle implantation à la Venise Verte, nous, Conseillers municipaux, en tous cas d'opposition. Peut-être que nos amis de la majorité ont bénéficié de cela mais en l'occurrence, je ne pense pas parce que ça dérogerait aux règles élémentaires démocratique, donc je pense que nous n'avons pas ces éléments-là.

. RETOUR SOMMAIRE

Nous n'avons pas les éléments de chiffrage que vous venez d'annoncer, qui ne correspondent pas aux estimations que j'avais de l'époque, mais je veux bien entendre que ce soit les nouvelles estimations. Mais en l'occurrence on voit bien que là encore, et c'était le même débat que tout à l'heure, pour entériner, pour mettre en œuvre un certain nombre de dossiers, il serait intéressant que nous le fassions à partir d'éléments complets. Or, là-encore, c'est parcellisé. Là encore, c'est au rythme des faits de communications diverses et variées. Là encore, c'est au gré de votre bon vouloir.

Donc je dis que oui, c'est une délibération importante. Elle arrive peut-être tard dans le mandat puisque vous auriez pu lancer cette mission d'assistance bien en amont...

Monsieur le Maire

Alors c'est trop tôt ou trop tard ? Je ne comprends pas.

Pascal DUFORESTEL

Pour justement avoir, vous aider dans la décision, ce qui ne semble pas être votre fort par ailleurs, sur les questions aussi importantes que celle d'un équipement aquatique, que celle d'un équipement lié à la pratique majoritairement du football etc. Bref, voilà pourquoi je crédite l'importance de la mission, mais pas la méthode que vous pratiquez sur le domaine, comme sur d'autres.

Monsieur le Maire

Ecoutez, je ne sais quoi répondre à la méthode.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Alors on va passer au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Merci malgré tout pour votre soutien à cette délibération.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-428

Direction Animation de la Cité

**Subventions manifestations exceptionnelles -
Organisation de galas de boxe - Club Loisirs Niortais
et Association Le Poing de Rencontre Niortais**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre des manifestations pour l'organisation de galas de boxe, il vous est proposé d'accorder une subvention aux associations sportives ci-dessous nommées :

- L'association Le Poing de Rencontre Niortais pour l'organisation de leur gala de boxe qui a eu lieu le 28 octobre 2017 : 1 500,00 € ;
- Le Club Loisirs Niortais Boxe pour l'organisation d'un gala de boxe le 18 novembre 2017 à la salle omnisports, rue Barra : 1 500,00 € .

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention d'un montant de 1 500,00 € à l'association le Poing de Rencontre Niortais et une subvention d'un montant de 1 500,00 € au Club Loisirs Niortais Boxe pour l'organisation des galas de boxe.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-429

Parc des Expositions

Parc des Expositions - Gratuité au profit du CICEBEN

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le CICEBEN sis à la Maison des Associations, 12 rue Joseph Cugnot à Niort, organise un spectacle de Noël, les 9 et 10 décembre 2017.

A cette occasion, un emplacement sur le parking extérieur du Parc des Expositions sera mis à la disposition d'un cirque, sur une surface de 800 m², eau et électricité comprises, du 30 novembre au 13 décembre 2017 inclus.

Considérant l'intérêt de la manifestation, il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité d'usage de cet espace.

Cette aide est estimée au coût locatif de 7 947,38 € HT soit 7 840,00 € pour la surface et 107,38 € pour le forfait eau et électricité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité d'usage du parking extérieur du Parc des Expositions pour le spectacle de Noël organisé par le CICEBEN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une demande de gratuité concernant le CICEBEN pour les 9 et 10 décembre. Tous les ans il y a une manifestation qui est organisée par le CICEBEN au moment des fêtes de Noël.

Il y a un emplacement pour mettre un chapiteau sur une surface d'un peu plus de 800 m². On vous propose, dans la mesure où c'est une manifestation faite dans un cadre qui touche nos concitoyens et également un certain nombre dans le cadre d'une convention avec le CCAS, la gratuité de l'utilisation de cette surface pour un coût qui est quand-même estimé à 7 947,38 €.

Voilà ce qui vous est proposé par rapport à l'utilisation de ce terrain.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ? Oui Alain PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Au nom de l'intérêt général de la gratuité proposée, évidemment, soutenir le CICEBEN dans cette manifestation c'est une bonne chose et c'est important. Mais dans l'intérêt général, il y a le spectacle qui sera proposé. Est-ce que vous en savez plus sur la nature de ce cirque et notamment son rapport aux animaux sauvages ? Vous savez qu'il y a un débat croissant, une attention croissante, notamment des jeunes populations, qui nous interpellent sur ces questions-là, puisque pour ce qui concerne l'exploitation des animaux sauvages en particulier dans les cirques, on sait que les conditions qui sont inscrites dans la loi, je peux reprendre les titres de loi qui m'ont été communiqués, c'est une intervention que je me permets de faire aussi au nom de Monique JOHNSON qui ne peut pas être avec nous ce soir, mais qui tenait absolument à ce que ce débat soit lancé.

Là, en l'occurrence, il semblerait que le cirque soit un consommateur habituel, mais à vérifier, je vous le demande, de spectacles avec des animaux sauvages.

Est-ce qu'on n'est pas en contradiction ? Alors je sais que ce sont des non humains dont on parle cette fois-ci, mais ils font partie du développement durable. On doit s'en préoccuper et il y a en Europe, pour montrer que ce n'est pas un petit sujet, et sans intérêt politique, il y a en Europe des pays, l'Italie, je crois, et d'autres, qui ont décidé d'interdire ce type de cirque. Il y a aussi des villes en France qui ont pris des

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

délibérations pour interdire ce type de cirque, ce qui n'était pas possible avant, mais ce qui a été ouvert par différents dispositifs de lois relativement récents.

De toute façon, ce sont des réglementations qui sont en cours de fabrication et qui vont être de plus en plus dures au nom du respect des animaux et de la santé animal, ce que je trouve particulièrement bien.

Première question : Est-ce que vous avez des informations là-dessus et que pensez-vous de cette proposition qui consisterait à ne pas confondre l'intérêt général et ce type de manifestation ?

Monsieur le Maire

Merci. Écoutez, on relaiera votre inquiétude auprès de CICEBEN et on leur demandera de vous envoyer le programme...

Alain PIVETEAU

Non non, ça ce n'est pas bien...

Monsieur le Maire

Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Alain PIVETEAU

Ça ce n'est pas bien, vous vous couvrez derrière le CICEBEN, c'est pratique. Je n'ai pas critiqué la relation financière entre la Ville et le CICEBEN, je vous pose une question de fond.

Monsieur le Maire

Et moi j'aimerais pouvoir terminer mon propos, parce que vous n'avez pas demandé la parole Monsieur PIVETEAU. Vous vous abstenes de toutes conformités aux règles des délibérations.

Vous ne pouvez pas avoir le monopole de la parole, s'il y a des règles, c'est pour que chacun puisse s'exprimer et que le débat ait lieu, celui que vous appelez de tous vos vœux et que parfois vous négligez.

C'est dommage.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non ?

Alors on va passer au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-430

Pôle Vie de la Cité

**Subvention d'investissement à l'Association de la
Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En conséquence de la fermeture de l'Atelier de Décors, l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc met en œuvre différents aménagements au sein de sa zone technique. Ces aménagements ont fait l'objet d'une demande d'autorisation de travaux de la Scène Nationale à la Ville de Niort, laquelle demande a été acceptée.

Ces travaux sont les suivants :

- aménagement et optimisation d'une zone de stockage de matériel lumière dans le local technique avec installation d'une plateforme modulaire de type mezzanine ;
- installation d'un atelier maintenance courante de la machinerie du Théâtre avec mise en conformité de cet espace par l'installation d'un système de désenfumage.

Il est proposé que la Ville de Niort accorde son soutien financier à ce projet par une subvention d'investissement d'un montant de 17 000 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans ladite convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-431

Pôle Vie de la Cité

**Subvention complémentaire à l'Association de la
Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le bâtiment « Centre d'Action Culturelle François Mitterrand » comprend les locaux de la Scène Nationale Le Moulin du Roc et ceux de la Médiathèque Pierre Moinot d'intérêt communautaire.

Une convention en date du 31 mai 2005, modifiée par avenant n°1 en date du 22 novembre 2007, organise la répartition financière d'un certain nombre de coûts indivisibles assumés par la Ville de Niort. Un avenant à cette convention, approuvé par le Conseil municipal le 02 février 2015, a intégré dans la répartition, des charges jusqu'alors assumées directement par la Scène Nationale.

Les coûts correspondant à des charges supportées par la Scène Nationale sont évalués à 12 545,00 € au titre de l'année 2017. Conformément aux termes de la convention, la Communauté d'Agglomération du Niortais verse la partie qui lui incombe à la Ville. En conséquence, il appartient à cette dernière de réattribuer l'ensemble de cette somme à la Scène Nationale sous forme de subvention de fonctionnement complémentaire.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de la somme de 12 545,00 € au titre de l'année 2017 à l'association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-432

Pôle Vie de la Cité

Subvention à l'association En Vie Urbaine

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort encourage les différentes formes d'expression artistique à travers la création, la diffusion et la pratique artistique. A cet effet, elle apporte une aide financière et/ou en nature aux différentes structures qui œuvrent dans ces domaines.

En application du « Dispositif d'aide », approuvé en Conseil municipal du 16 janvier 2017, les demandes d'aide sont instruites au regard des cinq volets suivants :

- aide à la structuration de l'emploi administratif des structures professionnelles des arts du spectacle ;
- aide au projet de création de spectacle par des artistes professionnels ;
- aide à la diffusion de spectacles créés par les structures niortaises ;
- aide au projet d'action culturelle ;
- aide à l'organisation d'événements artistiques à l'échelle de la ville organisés sur le territoire de la commune par des structures professionnelles ou non professionnelles.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

L'association En Vie Urbaine a déposé une demande d'aide complémentaire à la manifestation Festival En Vie Urbaine pour la réalisation d'un Jam graffiti pendant le festival sur le site de Port-Boinot.

Il est proposé de lui accorder une subvention de 900 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec l'association En Vie Urbaine ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association En Vie Urbaine la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit d'une subvention à l'association En Vie Urbaine, qui a déposé son dossier auprès du service Culturel, pour un accompagnement sur ses manifestations.

Il est demandé de lui accorder une subvention de 900,00 €. Les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

Monsieur le Maire

Merci Christelle. Y a-t-il des commentaires ?

Oui Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Une remarque qui ne remet pas du tout en cause ni la subvention, ni l'objet même de la subvention, mais le résultat. En l'occurrence, quand j'ai vu le mur apprêté dans l'objectif de ce « Jam Graffiti » d'En Vie Urbaine, je me suis mis à rêver, d'autant plus que c'était un fond bleu donc j'ai tout de suite vu la mer derrière Boinot et les destinations futures de Port- Boinot.

Objectivement, j'étais un peu déçu. Non pas qu'il n'y ait pas d'intérêt dans l'objet pendant ce week-end par En Vie Urbaine, mais on est purement dans l'expression de graffiti, sur une expression qui ne prend pas du tout en compte, ni le site bien entendu, ni l'espace, ni le volume etc..

Je me dis, sauf si c'est déjà prévu, qu'il aurait peut-être, au vu de l'enjeu stratégique qu'il y a autour de ce site, plus intéressant de le mettre en perspective dans le cadre de 4ème Mur ou d'une autre manifestation, avec une approche artistique globale du mur. Alors que là, une apposition de différents artistes qui ont, les uns et les autres, accolé leur œuvre l'un à côté de l'autre. Donc là encore je ne remets pas en cause ni l'esthétique, ni les œuvres en question, mais on est sur une succession, une accumulation. Il aurait peut-être été intéressant d'avoir une œuvre pleine et entière sur l'ensemble du mur, qui nous permette de mettre encore plus en valeur le site, et du coup d'intégrer l'œuvre, comme c'est d'ailleurs très bien fait par 4ème Mur sur l'ensemble des réalisations dans la Ville, parce que je crois qu'on peut s'enorgueillir d'un patrimoine en la matière, assez unique en France et c'est une très bonne chose, avec des choses assez fantastiques.

Après, ce sont des avis très personnels, mais il y a, en l'occurrence, des œuvres qui méritent vraiment le

. RETOUR SOMMAIRE

détour et qui, à chaque fois, et c'est la force des artistes en question, prennent en compte le contexte, prennent en compte le fond, prennent en compte les murs en question et sont néanmoins des formes d'expressions fortes.

Donc je dis simplement ça à l'occasion de cette subvention, tout en ne remettant pas du tout en cause bien entendu l'objet et la qualité du travail d'En Vie Urbaine qui, en matière de la valorisation de la culture hip-hop, s'inscrit depuis de nombreuses années, de manière forte et intéressante dans ce domaine.

Monsieur le Maire

Je vous remercie de saluer le travail d'En Vie Urbaine. Néanmoins, votre remarque nous amusait parce que c'est un débat que nous avons. A posteriori, évidemment, puisqu'il n'y a pas de prescription sur le travail des artistes bien évidemment. Seule la découverte est à posteriori et ça n'a pas manqué de susciter quelques débats parmi quelques élus, mais Christelle CHASSAGNE sait très bien défendre ce point de vue. Quant au 4ème Mur, je trouve que c'est une bonne remarque mais néanmoins, ils ont l'ambition de rester, même si la logique street art c'est d'être éphémère. Il y a quand même une durabilité qui, pour le coup, n'est pas perpétuelle, mais qui est quand-même relative et sur Boinot en l'occurrence, ça n'aurait pas été possible, en tous cas à ce stade du projet.

Christelle CHASSAGNE, qui meurt d'envie de vous répondre.

Christelle CHASSAGNE

Quel débat ! Effectivement, il y a régulièrement plusieurs demandes au sein de la Ville, il y a la Winterlong Galerie, le festival du 4ème Mur et, on peut le dire, des artistes internationaux qui sont reconnus et qui, aujourd'hui, nous permettent de proposer des visites, même l'été et toute l'année, autour du patrimoine et de la culture « Street Art ».

Mais, il y a aussi autour de ça, des gens qui ne sont pas dans le « Street Art », qui ont simplement besoin de lieux d'expression. Soit on leur répond, et c'est ce que nous avons fait, avec une commande qui est généraliste. On ne peut rien imposer, on est effectivement avec des artistes. On est dans un contexte patrimoine qui va évoluer, où il y a une perspective intéressante qui pourrait être l'objet de créations harmonieuses avec le décor, mais, vous savez comme moi, cher Pascal, que l'artiste est libre. L'artiste va au-delà de son délire et on est pas toujours derrière eux, et tant mieux, pour les laisser s'exprimer.

. RETOUR SOMMAIRE

Il s'agit là de graffeurs qui, depuis 2 ans, demandent des lieux d'expression. Sachant que ça allait être repeint, transformé, c'était l'occasion où jamais d'avoir un espace aussi grand et de permettre un lieu d'expression plus large, dans des conditions de sécurité, avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) etc.

Nous étions donc dans ce contexte. Je défends cette liberté puisqu'elle est éphémère et qu'elle ne viendra en rien gêner le futur site. Je crois qu'on peut justement se féliciter de pouvoir répondre à ces artistes et je voudrais quand-même souligner que, justement, cette manifestation chaque année, j'ai aussi pu en discuter avec la Police municipale, elle a quand-même permis de réduire un nombre de Graffs sauvages dans la Ville de manière conséquente.

Ça ne plaît pas à tout le monde, je l'entends, mais ça reste éphémère et ça a permis à de jeunes graffeurs de s'exprimer dans des conditions sécurisées.

Monsieur le Maire

Monsieur CHARBONNEAU, qui veut faire part de son goût sur le sujet.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je ne partage pas le contenu de cette discussion avec Madame CHASSAGNE, parce que je ne pense pas que l'encouragement au Graff soit de nature à éviter, comme ce fut encore le cas ce week-end dans le quartier de Cholette, des graffs totalement sauvages, dans un quartier qui ne méritait pas d'être dégradé, ou le long des panneaux.

Je pense que si vous aviez également un désir de poursuivre cette politique d'encouragement au Graff, faudrait-il le faire savoir et faudrait-il veiller au matériel et au mobilier municipal, de façon à ce qu'il ne soit pas systématiquement tagué.

Monsieur le Maire

Vous voyez Monsieur DUFORSTEL, voilà un soutien de poids.

J'avais vu plusieurs remarques, Madame SEGUIN, Madame GODEAU. Vous avez évidemment déclenché une mobilisation générale Monsieur CHARBONNEAU, alors si vous pouvez les uns et les autres condenser vos propos. Nathalie SEGUIN d'abord.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Nathalie SEGUIN

Je voulais tout simplement dire que je trouve absolument génialissime la manifestation le 4ème Mur, et que j'encourage le « Street Art ». Je trouve ça absolument fantastique que des gens, dans la rue, puissent avoir accès, de manière libre et gratuite, à la culture.

Donc continuons comme ça, c'est parfait.

Monsieur le Maire

Pour votre information, là il s'agissait d'En Vie Urbaine. Le 4ème Mur c'est du « Street Art » qui se distingue du tag, par, en effet, une sélection d'artistes reconnus dans la matière, avec différents murs peints. Aujourd'hui, Niort commence à avoir un nombre de murs peints qui est tout à fait remarquable et de grande qualité, ce qui en fait aussi un objet de visite, notamment l'été, mais pas seulement, en tous cas l'attraction et l'intérêt collectif. A Boinot c'est En Vie Urbaine, donc c'est du graff.

Isabelle GODEAU

Je vais rassurer Monsieur CHARBONNEAU, il n'est pas mon faire-valoir. Je n'ai pas besoin qu'il parle pour prendre la parole, c'est la première chose.

C'est très bien Madame CHASSAGNE, il y a juste un petit truc, c'est la liberté éphémère qui me gêne, mais bon. Je comprends, mais je ne vais pas dire que c'est super, donc voilà, il faut bien qu'il y ait quelque chose.

Je veux aussi dire, au passage, que j'ai la chance de travailler à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale des Deux-Sèvres (DSDEN), de me garer derrière et de passer par l'ancien GRETA. Là, il y a des choses qui sont absolument fantastiques, vraiment.

Alors là, ça ne dégrade rien du tout, parce que le site il est bien moche et grâce au « Street Art », il devient chouette.

Monsieur le Maire

Oui bien sûr, et dès que la Région sera prête à nous le céder, nous aurons des projets sur ce site du GRETA. Ça ne serait tarder.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DUFORESTEL.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Simplement, sachez que je serai aux côtés de l'échelle de valeur que j'évoquais tout à l'heure, sur un autre débat vis-à-vis de l'extrême Droite. Je serai toujours du côté de la majorité pour défendre les partis pris que Christelle CHASSAGNE a défendu avec enthousiasme sur la réalisation d'En Vie Urbaine. Donc loin de moi de remettre en cause, j'ai fait le préalable tout à l'heure dans mon intervention et je le refais, bien entendu, sur le sujet.

Ne confondons pas la pratique illicite des tags, d'un côté, et la qualité des graffs qu'En Vie Urbaine fait tous les ans sur les différents murs. Mon seul propos était de me dire que vu qu'on était sur un site stratégique en devenir, il eut peut-être été intéressant d'y faire un travail différent, avec une approche certes éphémère, puisque 4ème Mur fait appel à des artistes de « Street Art » qui, de temps en temps se placent aussi dans des délais courts et dans des œuvres qui, d'ailleurs c'est la vocation d'un certain nombre des œuvres présentes à Niort, de s'estomper dans le temps et de mourir avec les murs qui les supportent, voire d'autres, puisqu'il y en avait un à Boinot qui avait été réalisé, qui est quasiment illisible aujourd'hui, en tous cas difficile à discerner.

Voilà, c'était simplement mon souhait, parce que nous sommes en effet sur un site en mutation, avec le fait, qu'en plus, autour, vous y avez accolé un certain nombre de communications sur Port-Boinot et qu'il eut été intéressant de se placer dans cette perspective. Ça ne remet pas du tout en cause la dynamique que vous avez rappelée et la nécessité, chaque année, d'accueillir les artistes qu'En Vie Urbaine fait venir autour de son festival.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DUFORESTEL.

J'ai retenu que vous souteniez la majorité, au moins de Christelle CHASSAGNE, c'est très bien.

Je suis sûr que Christelle est à son comble.

Pour le prochain En Vie Urbaine, on fera peut-être une consultation préalable.

Y a-t-il des oppositions ? 1 opposition. Qui s'abstient. Adoptée. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-433

Pôle Vie de la Cité

**Subvention exceptionnelle à l'association La
Dynamo - Festival "Rise and Fall"**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- l'accompagnement des pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- Le soutien, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, pour l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion de spectacles et concerts, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Du 23 novembre au 03 décembre 2017 aura lieu à Niort le premier Festival de musiques très amplifiées « Rise and Fall ».

Il s'agit d'un événement organisé en partenariat avec plusieurs opérateurs culturels du territoire dont Le Camji, La Scène Nationale Le Moulin du Roc, La Dynamo, etc.

Dans ce cadre, l'Association La Dynamo est organisatrice des concerts des groupes « Zöldier Noïz », « Mortal Scepter » et « Fall of Seraphs » le vendredi 1er décembre 2017 à l'Alternateur.

A ce titre, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 400,00 € à cette association.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 € à l'Association La Dynamo pour l'organisation d'une soirée musicale le 1er décembre 2017, dans le cadre du Festival « Rise and Fall ».

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Alors, ça ne va pas vous plaire, c'est du Métal. Attention.

C'est du Métal, mais c'est très bien. C'est le festival organisé par l'association La Dynamo, que vous pouvez rencontrer toute l'année, autour d'actions participatives. Ils sont hyper actifs, ils proposent plein de choses. Là c'est un festival qui « Rise and Fall » et c'est du 23 novembre au 3 décembre prochain. A ce titre, pour les aider, sachant que j'insiste là-dessus, la Dynamo est une association qui est extrêmement active qui est vraiment capable d'aller chercher des fonds, qui est toujours très proactive sur des propositions de manifestations pour récupérer des fonds, organiser des concerts sans rien demander à personne, ils sont hyper autonomes. Là, sur ce petit festival, ils nous ont demandé une aide à hauteur de 400,00 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget et je vous demande d'approuver cette démarche de Métal.

Monsieur le Maire

Peux-tu rappeler les dates des concerts ?

Christelle CHASSAGNE

Du 23 novembre au 3 décembre et c'est aussi en partenariat, j'ai oublié de le dire, avec le Camji, l'Alternateur. Tous les acteurs culturels sont sur cette manifestation avec eux. Donc allez-y, vous êtes encore jeunes dans vos têtes.

Monsieur le Maire

Alors Christelle nous a vexé Pascal. (Rire).

Y a-t-il des commentaires ?

En effet, ça reste une initiative de la Dynamo et c'est un genre musical qui n'était pas encore suffisamment développé sur le niortais.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-434

Direction Urbanisme et Action Foncière **Dénomination de voies et espaces publics dans divers secteurs de la Ville**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les constructions et opérations nouvelles d'aménagement récemment réalisées dans Niort, ou celles qui sont en projet, impliquent la création de voies nouvelles ou le prolongement des rues existantes, qu'il convient de dénommer.

La Commission des noms de rues, réunie le 18 septembre 2017, a fait les propositions suivantes :

SECTEUR I – Clou Bouchet – boulevard de l'Atlantique/rue Laurent Bonnevey

Un projet de construction d'un cabinet dentaire en 2015 a fait l'objet d'un permis de construire sous le n°146. Pour que cette opération se réalise, la Ville a réalisé une voie à partir de la rue Laurent Bonnevey afin de desservir ce cabinet. Cette voie sera prolongée à terme lors de réalisation de projets d'aménagement dans ce secteur.

Cette nouvelle voie longeant le cabinet dentaire se nommerait :

rue Jeanne BILY-BROSSARD – 1898-1983 – Peintre niortaise

SECTEUR II – Sainte Pezenne – rue de la Chaintre Brulée/rue Angéline Faity

Un programme dénommé Lotissement ZABALETA a fait l'objet d'un permis d'aménager délivré le 5 décembre 2016 avec la création de 7 lots constructibles. Cet aménagement situé entre la rue de la Chaintre Brulée et la rue Angéline Faity sera desservi par une nouvelle voie traversante, et porterait le nom de :

rue Jeanne MOREAU – 1928-2017 – Actrice, chanteuse.

Il est demandé au Conseil municipal, de bien vouloir :

- approuver les dénominations proposées ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je vais vous demander l'autorisation d'un ajout, pour une délibération dont l'enjeu est relatif, en tout cas pour nous, mais il l'est moins pour le cabinet médical qui veut s'installer. Cette délibération, qui va être distribuée, est intitulé « Dénomination de voies et espaces publics dans divers secteurs de la Ville ».

Si vous voulez bien accepter cet ajout, ça nous permettrait de pouvoir donner une adresse au cabinet dentaire du Clou Bouchet et donc permettre son ouverture.

Y a t il des oppositions particulières quant à cet ajout de dénomination ?

Marc THEBAULT

Tout d'abord merci d'accepter de prendre en compte cette délibération sur table pour la dénomination de deux voies, dont une est particulièrement importante puisqu'il s'agit d'une nouvelle voie qui va permettre de desservir un nouveau cabinet dentaire installé au cœur du quartier du Clou Bouchet. Nous pourrions ainsi délivrer un certificat de numérotage qui permettra au cabinet de faire tous les adressages possible pour ouvrir rapidement.

Première dénomination, boulevard de l'Atlantique, rue Laurent Bonnevey.

La proposition qui vous est faite pour cette nouvelle rue serait la rue Jeanne BILY-BROSSARD, qui était une peintre niortaise et qui, par ailleurs, a travaillé à la conservation des musées de Niort.

Concernant le deuxième lieu, ça se passe sur Sainte-Pezenne, il s'agit d'une rue entre la rue de la Chaintre Brûlée et la rue Angéline Faity, qui va permettre de desservir un nouveau lotissement appelé « Lotissement ZABALETA », du nom de l'opérateur et la proposition qui a été faite par la commission idoine c'est, rue Jeanne MOREAU. Inutile de présenter qui était Jeanne MOREAU.

Voilà les propositions qui sont faites pour ces deux voies.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des commentaires sur ces deux noms de rues donnés à deux femmes ? Non ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

On essaye de rééquilibrer mais bon, il faudra faire aussi un peu de place aux hommes de temps en temps, tout de même.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-435

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**OPAH RU - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'État, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Niortais, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 2 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort, pour la réhabilitation d'un logement de propriétaire occupant et 2 logements locatifs.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions totales
Logement 1	1 607,50 €	321,50 €	1 929,00 €
Logement 2	11 268,63 €	4 829,41 €	16 098,04 €
Logement 3	11 830,29 €	5 070,12 €	16 900,41 €
TOTAL	24 706,42 €	10 221,03 €	34 927,45 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention aux propriétaires bénéficiaires, pour un montant total de 10 221,03 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-436

Direction Urbanisme et Action Foncière Rue Paul Gauguin - Acquisition, échange, vente de parcelles

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L 2241-1 et suivants,

Vu l'avis de France Domaine en date du 22 août 2017,

La rue Paul Gauguin située entre la rue des Quatre Vents et la rue Gambetta, est restée en voie privée depuis de nombreuses années dans l'attente de la finalisation de diverses opérations privées bordant cette rue.

En parallèle, afin d'améliorer l'accès et la sortie de cette rue sur la rue Gambetta la commune a procédé à diverses acquisitions dans le courant de l'année 1997, dont certaines parcelles étaient en indivision avec des propriétaires privés.

Pour sortir de cette situation d'indivision sur certaines parcelles, et afin que chaque propriétaire puisse avoir la pleine propriété de ses biens, il a été nécessaire de procéder à plusieurs divisions de parcelles et à la rédaction de divers actes relatés ci-après :

I – Acquisition par la commune de Niort, des droits indivis restant appartenir aux autres indivisaires d'une parcelle constituée d'une partie voirie et cour commune, sise rue Gambetta, cadastrée section BI N°219 pour une superficie de 462 m², tel qu'il est indiqué en annexe sur le plan n°1.

Cette opération a lieu à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

II – Acquisition par la commune de Niort, de la Société RICHELIEU IMMOBILIER et de la Résidence Paul Gauguin, de diverses parcelles dont certaines constituent des espaces communs suite aux opérations d'aménagement, cadastrées section BI :

- N°680 pour une superficie de 14 m² ;
- N°684 pour une superficie de 192 m² ;
- N°766 pour une superficie de 279 m² ;
- N°872 pour une superficie de 274 m² ;
- N°874 pour une superficie de 5 m² ;
- N°875 pour une superficie de 444 m² ;
- N°876 pour une superficie de 4 m² ;
- N°877 pour une superficie de 14 m² ;
- N°885 pour une superficie de 19 m² ;
- N°886 pour une superficie de 9 m² ;
- N°888 pour une superficie de 36 m² ;
- N°892 pour une superficie de 12 m².

Tel qu'il est indiqué en annexe sur le plan n°2.

Cette opération a lieu à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

. RETOUR SOMMAIRE

Il sera précisé dans l'acte authentique que les vendeurs acceptent que les eaux pluviales d'une partie de la rue Gauguin continuent à être rejetées dans le bassin d'orage (BI 891) qui restera privé. Ce bassin est géré par le syndic de copropriété, sans que celui-ci puisse se retourner contre la commune de Niort en cas d'incident sur ledit bassin. Ce bassin devra rester constamment en bon état d'entretien, notamment en ce qui concerne sa surverse sur le futur domaine public.

III – Echange entre la commune de Niort et l'Indivision FOUCHE-CHAUMIN, aux termes duquel échange la Ville cède la parcelle cadastrée BI N°882 pour une superficie de 6 m², et reçoit la parcelle BI 881 pour une superficie de 9 m².

Tel qu'il est indiqué en annexe sur le plan n°3.

Les parcelles échangées sont évaluées à l'euro symbolique et ledit échange a lieu sans soulte.

IV – Vente par la commune de Niort à l'Indivision NORD GALISSON TRICOCHÉ ET BISSIÈRES, des parcelles constituant une cour commune cadastrées section BI :

- N°869 pour une superficie de 65 m² ;
- N°874 pour une superficie de 5 m² ;

Tel qu'indiqué en annexe sur le plan n°4.

Cession a lieu à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

V – Vente par la commune de Niort à l'Indivision SUD FOUCHE KEFIF RAVARD, des parcelles constituant une cour commune, cadastrées section BI :

- N°864 pour une superficie de 3 m² ;
- N°866 pour une superficie de 38 m² ;
- N°867 pour une superficie de 190 m² ;

Tel qu'il est indiqué en annexe sur le plan n°5.

Cette cession a lieu à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

VI – Echange entre la commune de Niort et la COPROPRIÉTÉ PARC DE GAUGUIN, aux termes duquel la Ville cède les parcelles BI :

- N°876 pour une superficie de 4 m² ;
- N°877 pour une superficie de 14 m² ;
- N°870 pour une superficie de 39 m² ;

Et reçoit en contre échange, la parcelle cadastrée section BI 879 pour une superficie de 435 m².

Tel qu'indiqué en annexe sur le plan n°6.

Les parcelles sont évaluées à l'euro symbolique et ledit échange a lieu sans soulte.

Aux termes de ces différents actes, la commune de Niort devient propriétaire de l'assiette de la partie de la rue Gauguin qui sera ultérieurement classée dans le Domaine public, tel qu'il est indiqué en annexe sur le plan n°7.

Les frais des actes relatifs à cette opération seront supportés à savoir :

- par la commune pour les deux acquisitions en titre I et II ;
- pour moitié par la commune pour les deux échanges en titre III et VI ;
- par les acquéreurs pour les cessions par la commune en titre IV et V.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des droits indivis appartenant aux autres indivisaires de la parcelle BI 219, pour l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- approuver l'acquisition des parcelles BI 680-684-766-872-874-875-876-877-885-886-888-892, pour l'euro symbolique avec dispense de paiement, et aux conditions ci-dessus indiquées ;
- approuver l'échange aux termes duquel la collectivité cède la parcelle BI 882 et reçoit la BI 881 ; lesdites parcelles évaluées à l'euro symbolique ;
- approuver la cession des parcelles BI 869 et 874, à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- approuver la cession des parcelles BI 864-866-867 à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;

. RETOUR SOMMAIRE

- approuver l'échange aux termes duquel la collectivité cède les parcelles BI 876-877-870 et reçoit la parcelle BI 879 ; lesdites parcelles évaluées à l'euro symbolique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes notariés à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-437

Direction Urbanisme et Action Foncière

**Avenue de Limoges - Cession du terrain IK 44 -
Modification de la délibération n°20100222**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 26 avril 2010, il a été consenti à la cession d'une parcelle de terrain sise 441 avenue de Limoges cadastrée section IK N°44 pour une superficie de 2 457 m².

Cette délibération a corrigé une erreur matérielle et a précisé que le prix de cession hors taxe est de 37,90 €/m², soit un prix de vente hors taxe de la parcelle de 93 120,30 €. La TVA acquittée par l'acquéreur s'élève à 18 251, 57 € soit un prix TTC de 111 371,87 €.

Dans cette délibération il a été stipulé que le prix de vente TTC inclut la PVR d'un montant de 16,34 €/m² « tel qu'arrêté par le Conseil municipal du 16 septembre 2008 ».

Or, une erreur s'est glissée dans cette délibération car la PVR n'est pas incluse dans le prix de vente du terrain,

En conséquence, il y a lieu de rapporter la délibération du 26 avril 2010 concernant le paragraphe indiqué ci-dessus et stipuler que :

Le prix de vente TTC n'inclut pas la PVR.

Le reste de la délibération demeure inchangée, conformément à l'acte notarié constatant la cession de la parcelle IK 44, dressé par Maître COUCHE Notaire à MELLE, le 30 septembre 2010, et publié aux Hypothèques de Niort le 25 novembre 2010 VOLUME 2010P N°8064.

Il est demandé au Conseil municipal, de bien vouloir :

- rapporter la délibération du 26 avril 2010 en ce qu'elle concerne le paragraphe sur la PVR, et approuver la modification relatée ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-438

Direction Patrimoine et Moyens

Divers sites - Marchés "Travaux neufs, grosses réparations et entretiens de bâtiments" 2017/2020 - Lots 1 à 13 - Avenant n°2

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de pouvoir réaliser l'entretien du patrimoine communal, la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) utilisent notamment des accords-cadres à bons de commande dans différents corps d'état.

Le Conseil municipal s'est prononcé à plusieurs reprises :

- par délibération n°D-2016-72 du 7 mars 2016, pour l'approbation de la convention relative au groupement de commandes entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale pour les « Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de bâtiments » ;
- par délibération n°D-2016-458 du 5 décembre 2016 et D-2017-79 du 16 février 2017 pour l'approbation des accords-cadres à bons de commande pour les « Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de bâtiments » ;
- par délibération n°D-2017-339 du 18 septembre 2017, pour l'approbation de l'avenant n°1 aux lots 1 à 13.

Afin de pouvoir répondre à un impératif calendaire de livraison d'ouvrage, le recours aux marchés de l'accord cadre a été plus important que prévu.

En conséquence, il convient de passer un avenant, ne concernant que la Ville de Niort et non l'ensemble du groupement, dont l'objet est d'augmenter les maximums de chaque lot de 15 %, en respect des limites imposées par l'article 139 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 pour chacun des lots 1 à 13 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-439

Direction Patrimoine et Moyens

**Forum des Brizeaux - Cession de l'appartement n°3
(lot 11) sis 45 rue des Justices - Mandat de vente
entre la Ville de Niort et la société AgoraStore**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de l'appartement n°3 au Forum des Brizeaux, sis 45 rue des Justices, cadastré section IT n°24, lot 11.

AgoraStore est une société spécialisée dans la vente en ligne du matériel d'occasion des collectivités territoriales. Elle propose également, depuis quelques années, la cession de biens immobiliers via un mandat immobilier joint en annexe indiquant les droits et obligations des deux parties.

Cette procédure comporte plusieurs avantages :

- elle permet de diversifier les possibilités pour la Ville de Niort de vendre son patrimoine immobilier ;
- la commission liée à cette procédure de vente étant à la charge de l'acquéreur, il n'y a aucun frais pour la collectivité ;
- le délai entre la mise en ligne du bien et la clôture des enchères est de seulement trois mois.

La Ville de Niort choisit librement les biens qu'elle souhaite vendre via la société AgoraStore, l'objet du mandat résidant uniquement dans la mise en place d'une procédure de vente aux enchères sur une plateforme électronique.

La société AgoraStore assure la communication et le suivi des offres d'achat sur un site dédié ainsi que la clôture de la vente.

Il est proposé :

- de choisir cette procédure pour vendre l'appartement n°3 au Forum des Brizeaux sis 45 rue des Justices cadastré section IT n°24, lot 11 ;
- de fixer, après consultation du Service des Domaines, le montant de la mise à prix à 65 000 € avec un montant d'enchère de 500 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la procédure de cession par vente aux enchères en ligne via la société AgoraStore, de l'appartement n°3 (lot 11) du Forum des Brizeaux, 45 rue des Justices. La vente sera entérinée par un acte notarié ;
- approuver les montants de mise à prix de 65 000 € et d'enchère de 500 € ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le mandat immobilier avec AgoraStore dont projet joint en annexe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Cette délibération a pour objet la mise en vente, via le site AgoraStore, d'un appartement au forum des Brizeaux. Le site d'enchères a montré son efficacité dans certaines ventes, cet appartement est mis à prix à 65 000,00 €,

Monsieur le Maire

Il y a combien de mètres carrés ?

Michel PAILLEY

Tout est écrit.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-440

Direction Patrimoine et Moyens

Cession immeuble sis 71 rue Chabaudy

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de l'immeuble sis 71 rue Chabaudy, cadastré section DM n°832 pour une superficie de 88 m², inoccupé depuis maintenant plusieurs années. Cet immeuble est dans un état très vétuste et ne présente pas d'intérêt particulier pour la collectivité.

Le propriétaire de la maison d'habitation riveraine a sollicité la commune afin de l'acquérir pour le transformer en garage et l'intégrer ainsi à sa propriété bâtie.

Le montant estimé par le Service France Domaine s'élève à 35 000 €.

Cette cession fera l'objet de la signature d'un compromis de vente comprenant :

- une clause suspensive d'obtention du permis de construire par l'acquéreur ;
- le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente soit 3 500 €

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder l'immeuble sis 71 rue Chabaudy au prix de 35 000 €, étant entendu que les frais liés à la réalisation du compromis et de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente qui comprendra une clause suspensive pour l'obtention par l'acquéreur du permis de construire et le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente soit 3 500 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié de cession à venir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit d'autoriser la vente de l'ancienne maison de la Société historique des Deux-Sèvres située rue Chabaudy, au voisin, pour un prix de 35 000,00 €, prix des domaines.

Cette maison est fortement dégradée et on peut difficilement la démolir.

Monsieur le Maire

Il est spécifié un acompte ?

Michel PAILLEY

Oui, donc céder, autoriser Monsieur le l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente qui comprendra une clause suspensive pour l'obtention par l'acquéreur du permis de construire et le versement d'un acompte de 10% du prix de vente, soit 3 500,00 €

Monsieur le Maire

Je le souligne, parce que c'est un peu une exigence nouvelle pour les acquisitions et cessions.

Y a-t-il des questions ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-441

Direction de Projet Prévention des Risques majeurs et sanitaires

Convention de mise à disposition de la salle communale du Port en cas de vague de froid

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En cas de vague de froid exposant les publics vivant à la rue ou en habitat précaire, Madame le Préfet active le niveau 2 du plan d'urgence qui permet de mobiliser les places supplémentaires préalablement recensées sur le département.

En vue de la prochaine campagne hivernale, qui court du 1er novembre 2017 au 31 mars 2018, l'Etat a contacté les communes des Deux-Sèvres pour identifier les places supplémentaires d'hébergement d'urgence susceptibles de venir renforcer les capacités d'accueil des personnes sans abri habituellement ouvertes sur le département.

La Ville de Niort propose, cette année encore, de mettre à disposition de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations la salle communale du Port. Cette salle permet d'accueillir jusqu'à 17 personnes.

La salle sera réquisitionnée sur demande des services de l'Etat dès lors que les températures locales sont particulièrement basses et que les structures d'hébergement des personnes sans domicile fixe seront complètes.

La convention qui vous est présentée définit les modalités de la mise à disposition de la salle communale du Port. Compte tenu de son caractère social, cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dispositions de la présente convention de mise à disposition de la salle communale du Port dans le cadre du dispositif d'urgence visant à prévenir les risques des personnes sans abri vivant à la rue ou en habitat précaire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit de la convention entre la Ville et l'Etat, pour la mise à disposition, comme les années précédentes, de la salle du Port, dans le cadre du plan grand froid, quand celui-ci sera déclenché par le Préfet.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des commentaires ? Non ?

Je tiens à préciser et à saluer aussi toutes les mobilisations des services de l'Etat bien sûr, de la Ville et notamment du CCAS, de l'Escale La Colline, de la Croix Rouge Française, de l'Association Départementale de la Protection Civile et du Centre Hospitalier qui, chaque hiver, se mobilisent particulièrement pour venir en aide aux sans-abris et qui font un travail remarquable, parce qu'hélas, cette ouverture de salle est nécessaire et fort utile.

Et peut-être un clin d'œil à la presse. Si on pouvait davantage faire savoir que le 115 est un numéro plus qu'utile, quand on voit une personne à la rue ou en difficulté, ce qui permet d'intervenir très rapidement, plutôt que de chercher un autre numéro. Le 115, c'est très simple et c'est un geste qu'il faut absolument faire quand on voit des personnes qui, à une certaine heure, restent dehors.

Y a-t-il d'autres questions ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-442

Direction Gestion Urbaine Réglementaire Délégation de service public pour l'exploitation des Halles dans le cadre d'un contrat d'affermage - Autorisation de signature du contrat

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après l'avis de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL) du 4 janvier 2017 et l'avis du Comité Technique le 11 janvier 2017, le Conseil municipal, par délibération en date du 16 janvier 2017, a adopté le principe de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation des Halles, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 5 ans. Il a également autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité et à mettre en œuvre celle relative à la désignation du futur délégataire.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé en publication le 13 avril 2017 dans les publications suivantes : BOAMP et Achatpublic.com.

Trois sociétés ont présenté une candidature et deux d'entre-elles ont été admises par la Commission de Délégation de Service Public du 15 juin 2017 à présenter une offre.

Seule la SEM des Halles a déposé une offre et la commission de DSP du 7 septembre 2017 s'est prononcée favorablement sur l'admission de la SEM des Halles à négocier.

Deux réunions de négociation ont eu lieu, entre la SEM des Halles et la Ville, le 5 et le 19 octobre 2017.

Un rapport sur le déroulement de ces négociations ainsi que le contrat et les annexes ont été établis et adressés, 15 jours francs avant la séance du Conseil municipal, aux élus conformément, notamment, à l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales. Le rapport relate les différentes étapes de la procédure, le candidat retenu et l'économie générale du contrat.

Il ressort de ce rapport précité que l'offre de la SEM des Halles, telle que négociée, s'avère correspondre aux objectifs poursuivis par la Ville et répondre aux besoins des usagers.

S'agissant d'un contrat d'affermage, les investissements sont pris en charge totalement par la Collectivité. La SEM des Halles assurant le seul risque de l'exploitation, et ce, pour une période de 5 ans (2018-2022).

L'offre de la SEM des Halles, à l'issue des négociations, fait ressortir le versement d'une redevance annuelle à la Ville, décomposée comme suit :

- une redevance fixe de 20 570 €/an ;
- une redevance variable représentant 80 % de la quote part du résultat courant d'exploitation excédant 3 000 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le choix de la SEM des Halles comme délégataire de service public pour l'exploitation des Halles de Niort pour une durée de 5 ans ;

. RETOUR SOMMAIRE

- approuver le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des Halles de Niort à conclure avec la SEM des Halles ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jeanine BARBOTIN

Il s'agit de la délégation de service public pour l'exploitation des Halles. Trois sociétés ont présenté une candidature et 2 d'entre elles ont été admises par la commission de Délégation de Service Public (DSP) le 15 juin 2017, pour présenter une offre.

Seule la SEM des Halles a déposé une offre, et la commission de la DSP du 7 septembre 2017 s'est prononcée favorablement sur l'admission de la SEM des Halles à négocier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le choix de la SEM des Halles comme délégataire de service public pour l'exploitation des Halles de Niort, pour une durée de 5 ans et d'approuver le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des Halles de Niort à conclure avec la SEM des Halles.

Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

Monsieur le Maire

Merci Jeanine. Y a-t-il des questions ?

Il s'agit d'une SEM qui est gestionnaire des Halles, donc on est dans la relance d'une délégation de service public, qui a donné le résultat qui est précisé par la délibération, et qu'il s'agit d'approuver.

Pas de commentaires ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-443

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

Gestion du parking souterrain de la Brèche -
Avenant n°2

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le marché « gestion du parking souterrain de la Brèche » attribué à la SO SPACE a été approuvé par le Conseil municipal du 23 novembre 2015 et a été notifié au titulaire le 14 décembre 2015.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n°1 portant sur la mise en œuvre de l'expérimentation d'un portail de service mobilité comprenant une solution de paiement dématérialisé du stationnement par mobile.

En raison de nécessité de service, le marché en cours doit être prolongé, pour une durée d'un mois, soit jusqu'au 31 janvier 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°2 joint en annexe.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-444

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

Mise à la réforme d'horodateurs

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un certain nombre d'horodateurs répertoriés dans l'annexe jointe sont devenus obsolètes et ne sont, d'ores et déjà, plus installés sur la voirie. Ne présentant plus aucun intérêt pour la collectivité, il y a lieu de procéder à leur mise à la réforme.

La mise à la réforme concerne des matériels recensés sur le budget principal et sur le budget annexe stationnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la mise à la réforme des matériels listés en annexe.

LE CONSEIL
ADOpte

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-445

Direction Espaces Publics

Rue Eugène Baujet - Effacement de réseaux téléphoniques - Répartition financière entre Numéricâble et la Ville de Niort

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal du 16 janvier 2017, une convention générale a permis de définir les modalités de répartition technique et financière entre Numéricâble et la Ville de Niort dans les opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens.

Cet accord met à la charge de Numéricâble la fourniture de tout le matériel de télécommunications (fourreaux, chambres de tirage, regards, etc...), la Ville de Niort prenant à sa charge la mise en place de ce matériel.

Numéricâble assure ensuite la dépose des câbles et poteaux existants et le câblage dans les fourreaux posés par la Ville.

Enfin, Numéricâble verse une participation financière sur les travaux de terrassement basée sur un forfait au mètre linéaire de réseau posé par la Ville.

Sur la base de ces éléments généraux, il convient ensuite de préciser pour chaque opération le montant de ces participations.

Pour l'opération de la rue Eugène Baujet, les études ont permis de dégager les estimations financières suivantes qui feront l'objet de mouvements financiers :

- pose du matériel par la Ville de Niort : 35 436,85 € en dépenses ;
- participation forfaitaire de Numéricâble aux frais de terrassement : 3 500 € TTC en recettes, correspondant au forfait de 8,00 €/ml pour un linéaire de 439 m environ.

Ces montants sont estimatifs et seront ajustés en fonction de la réalité du coût constaté en fin de chantier.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2017 et les recettes sont proposées à la décision modificative du 13 novembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les montants estimatifs des opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens rue Eugène Baujet entre Numéricâble et la Ville de Niort ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-446

Direction Espaces Publics

**Rue Eugène Baujet - Effacement de réseaux
téléphoniques - Répartition financière entre Orange
et la Ville de Niort**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2016, une convention générale a permis de définir les modalités de répartition technique et financière entre Orange et la Ville de Niort dans les opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens.

Cet accord met à la charge d'Orange la fourniture de tout le matériel de télécommunications (fourreaux, chambres de tirage, regards, etc...), la Ville de Niort prenant à sa charge la mise en place de ce matériel.

Orange assure ensuite la dépose des câbles et poteaux existants et le câblage dans les fourreaux posés par la Ville.

Enfin, Orange verse une participation financière sur les travaux de terrassement basée sur un forfait au mètre linéaire de réseau posé par la Ville.

Sur la base de ces éléments généraux, il convient ensuite de préciser pour chaque opération le montant de ces participations.

Pour l'opération de la rue Eugène Baujet, les études ont permis de dégager les estimations financières suivantes qui feront l'objet de mouvements financiers :

- pose du matériel par la Ville de Niort : 31 664,50 € TTC en dépenses ;
- participation forfaitaire d'Orange aux frais de terrassement : 3 300,00 € TTC en recettes, correspondant au forfait de 8,15 €/ml pour un linéaire de 402 m environ.

Ces montants sont estimatifs et seront ajustés en fonction de la réalité du coût constaté en fin de chantier.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2017 et les recettes sont proposées à la décision modificative du 13 novembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les montants estimatifs des opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens rue Eugène Baujet entre Orange et la Ville de Niort ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-447

Direction Espaces Publics

**Impasse Buffon - Effacement de réseaux
téléphoniques - Répartition financière entre
Numéricâble et la Ville de Niort**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal du 16 janvier 2017, une convention générale a permis de définir les modalités de répartition technique et financière entre Numéricâble et la Ville de Niort dans les opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens.

Cet accord met à la charge de Numéricâble la fourniture de tout le matériel de télécommunications (fourreaux, chambres de tirage, regards, etc...), la Ville de Niort prenant à sa charge la mise en place de ce matériel.

Numéricâble assure ensuite la dépose des câbles et poteaux existants et le câblage dans les fourreaux posés par la Ville.

Enfin, Numéricâble verse une participation financière sur les travaux de terrassement basée sur un forfait au mètre linéaire de réseau posé par la Ville.

Sur la base de ces éléments généraux, il convient ensuite de préciser pour chaque opération le montant de ces participations.

Pour l'opération de l'impasse Buffon, les études ont permis de dégager les estimations financières suivantes qui feront l'objet de mouvements financiers :

- pose du matériel par la Ville de Niort : 20 368,00 € TTC en dépenses ;
- participation forfaitaire de Numéricâble aux frais de terrassement : 2 400,00 € en recettes, correspondant au forfait de 8,00 €/ml pour un linéaire de 302 m environ.

Ces montants sont estimatifs et seront ajustés en fonction de la réalité du coût constaté en fin de chantier.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2017 et les recettes sont proposées à la décision modificative du 13 novembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les montants estimatifs des opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens impasse Buffon, entre Numéricâble et la Ville de Niort ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2017

Délibération n° D-2017-448

Direction Espaces Publics

Impasse Buffon - Effacement de réseaux téléphoniques - Répartition financière entre Orange et la Ville de Niort

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2016, une convention générale a permis de définir les modalités de répartition technique et financière entre Orange et la Ville de Niort dans les opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens.

Cet accord met à la charge d'Orange la fourniture de tout le matériel de télécommunications (fourreaux, chambres de tirage, regards, etc...), la Ville de Niort prenant à sa charge la mise en place de ce matériel.

Orange assure ensuite la dépose des câbles et poteaux existants et le câblage dans les fourreaux posés par la Ville.

Enfin, Orange verse une participation financière sur les travaux de terrassement basée sur un forfait au mètre linéaire de réseau posé par la Ville.

Sur la base de ces éléments généraux, il convient ensuite de préciser pour chaque opération le montant de ces participations.

Pour l'opération de l'impasse Buffon, les études ont permis de dégager les estimations financières suivantes qui feront l'objet de mouvements financiers :

- pose du matériel par la Ville de Niort : 18 123,18 € TTC en dépenses ;
- participation forfaitaire d'Orange aux frais de terrassement : 2 400,00 € TTC en recettes, correspondant au forfait de 8,15 €/ml pour un linéaire de 290 m environ.

Ces montants sont estimatifs et seront ajustés en fonction de la réalité du coût constaté en fin de chantier.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2017 et les recettes sont proposées à la décision modificative du 13 novembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les montants estimatifs des opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens impasse Buffon entre Orange et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

L'impasse Buffon, perpendiculaire à la route de Coulonges, où on a mené les mêmes travaux que sur la rue Eugène Baujet, effacement des réseaux Numéricâble et Orange, avec les mêmes participations à raison des forfaits au mètre linéaire qui sont prévus.

Il vous est proposé d'approuver ces deux délibérations.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des commentaires sur ces deux délibérations ? Non ?

Alors pour la première, entre Numéricâble et la Ville de Niort sur l'impasse Buffon, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Adoptée.

Et la suivante, entre Orange et la Ville de Niort, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Eh bien je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis au 4 décembre pour le Débat d'Orientations Budgétaires. A bientôt.